

PANDÉMIE SANITAIRE DU CORONAVIRUS

COMMENT LES ALGÉRIENS COMPTENT-ILS PASSER LES VACANCES D'ÉTÉ ?

Page 4

NON-RESPECT DU PORT
DU MASQUE

**Dr BEKKAT
BERKANI
PLAIDE POUR
LA "FORCE
PUBLIQUE"**

Page 5

ISSN : 1112-7449

MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 4029 | Jeudi 25 juin 2020 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

171 NOUVEAUX CAS
EN 24 HEURES

**LES
INFECTIONS
POURSUIVENT
LEUR HAUSSE**

page 5

AFFAIRE GROUPE SOVAC

LOURDES PEINES POUR BOUCHOUAREB, OUYAHIA ET OULMI

Page 3



REMANIEMENT MINISTÉRIEL
**COMPOSITION
DU NOUVEAU
GOUVERNEMENT**

Page 3



ENTERREMENT DE Me LAIFA OUYAHIA
**BELHIMER
CRITIQUE SÉVÈREMENT LA
"COUVERTURE MÉDIATIQUE"**

Page 2

LUTTE CONTRE
LA CRIMINALITÉ3 individus
arrêtés dans
le sud du pays

3 individus ont été arrêtés, mardi, et 40 kilogrammes de kif traité, ainsi que 5 véhicules tout-terrain saisis, par des détachements de l'Armée nationale populaire à Tamanrasset, In-Guezzam et Bordj-Badji-Mokhtar, a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale.

"Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, des détachements de l'ANP ont arrêté, en coordination avec les services des Douanes, le 23 juin 2020, lors d'opérations distinctes à Tamanrasset, In-Guezzam et Bordj-Badji-Mokhtar, 3 individus et saisi 5 véhicules tout-terrain, 40 kilogrammes de kif traité", précise la même source. Lors de ces opérations 32 quintaux de denrées alimentaires destinés à la contrebande, 14 groupes électrogènes, 7 marteaux-piqueurs et divers outils de détonation servant dans les opérations d'orpillage illicite, ont été également saisis.

Dans un autre contexte, "un détachement combiné de l'ANP a appréhendé 6 narcotrafiquants et saisi 15,8 kilogrammes de kif traité à Ghardaïa, alors que des gardes-frontières ont saisi, à Tlemcen, 25 kilogrammes de la même substance", est-il ajouté. Par ailleurs, un détachement de l'ANP a appréhendé, en coordination avec les services de la Sûreté nationale à Constantine 3 individus et saisi 2 camions chargés de 3.479 comprimés psychotropes et 16.632 unités de différentes boissons, tandis que 43 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été interceptés à Tlemcen, Tébessa et Tamanrasset.

R. N.

ENTERREMENT DE ME LAIFA OUYAHIA

Belhimer critique sévèrement
la "couverture médiatique"

La couverture médiatique, notamment audio-visuelle, de l'enterrement de Me Laïfa Ouyahia, frère du prévenu Ahmed Ouyahia, a donné une image qui n'honore ni le métier de journaliste ni le peuple qu'on est censé servir.

PAR RAHMA RAHMOUNI

C'est ce qu'a souligné, hier, le ministre de la Communication, Porte-parole du gouvernement, Ammar Belhimer.

Dans une déclaration à l'APS, Ammar Belhimer a en effet indiqué que "La couverture médiatique, notamment audio-visuelle, de l'enterrement de Me Laïfa Ouyahia, frère du prévenu Ahmed Ouyahia, a donné une image qui n'honore ni le métier de journaliste ni le peuple qu'on est censé servir, un peuple connu pour l'ancrage de ses valeurs de compassion devant la mort et de tolérance". En effet, "outre qu'elles consacrent le procédé indigne de l'humiliation, les images d'un ancien chef de gouvernement menottes aux poignets, éprouvé et abattu par la perte de son frère, exhibé dans un spectacle indigne relèvent de l'indécence morale", a-t-il encore martelé. Il a affirmé, dans ce cadre, que ce qui s'est passé lors de cet enterrement "rappelle des images répugnantes qui nous avaient déjà marqué par le passé : plus précisément celles de l'actuel président de la République lors de l'inhumation de feu Réda Malek, moudjahid et ancien chef du gouvernement, le 30 juillet 2017. Tebboune, alors Premier ministre, avait semblé être marginalisé au milieu des rires et des étreintes entre certains hauts responsables de l'État, du secteur privé et du syndicat".

Il a rappelé, à cet effet, l'interview accordée à la chaîne Al-Hayat, par le Président Tebboune, qui "avait alors qualifié ce qui s'était passé de - provocation -. J'ai compris que c'était de la provocation, et j'avais méprisé leur acte. L'endroit (cimetière) ne convient pas au rite, en particulier, aux funérailles d'un symbole de la Révolution



de libération (Réda Malek)", avait déclaré, à cette occasion, le Président Tebboune.

"Ces précédents témoignent malheureusement de deux grands maux qui donnent la mesure de la pauvreté du capital humain dans notre secteur: la déficience de la chaîne de valeurs éducatives et l'exercice médiocre de la profession", a déploré le professeur Belhimer.

Il a souligné, à cet égard, qu'"au cœur des valeurs éducatives qui régulent et cimentent les sociétés harmonieuses nous retrouvons, invariablement, le respect. Ce dernier commande de traiter avec de grands égards et à ne pas porter atteinte à qui ou à quoi que ce soit. Et ce, d'autant plus qu'au delà de tout voyeurisme, le droit l'impose". Le ministre de la Communication, Porte-parole du gouvernement a encore tenu à rappeler qu'"au cœur du droit, il y a ce que les juristes apprennent dès la première année au titre des fondamentaux du droit civil : le droit à l'image, entendu comme étant le droit sacré dont chacun dispose sur sa propre personne - et ce, quelle que soit sa condition sociale -, comme le droit à l'intégrité physique et morale, le droit au respect de la vie privée, le droit à la dignité humaine". "Aussi, l'utilisation de l'image d'un prévenu, de surcroît personnalité publique, nécessite son autorisation expresse et spé-

cielle, quel que soit l'espace et les circonstances où elle se produit. La protection de l'image est ainsi garantie dans les lieux privés comme dans les lieux publics", a-t-il relevé.

C'est ce qui a amené le ministre de la Communication à noter que "partout dans le monde, l'humanisation des conditions de détention fait prévaloir un certain nombre de droits fondamentaux".

"Aussi, l'administration pénitentiaire doit garantir à tout détenu le respect de sa dignité et de ses droits contre toute atteinte, y compris médiatique", a-t-il rappelé à ce sujet.

Le professeur Belhimer a conclu sa déclaration en indiquant : "J'ai déjà utilisé la formule - champ de mines et de ruines - pour caractériser notre secteur de la Communication qui, au fil du temps, a accumulé les retards et les handicaps en termes de professionnalisme et d'évolution de l'offre éditoriale des médias écrits et audiovisuels".

"Toutefois, je n'imaginai pas l'ampleur des déficiences, des déficits, des défauts et des malformations, voire même des tares, avec, fort heureusement et souvent à la marge, des avancées de la profession et des qualités, à titre individuel, de certains de ses acteurs", a-t-il souligné.

R. R.

COLONEL À LA RETRAITE DE L'AVIATION ALGÉRIENNE ET MEMBRE DU MALG

Hocine Senoussi inhumé au cimetière d'El-Alia

PAR RACIM NIDAL

Le colonel à la retraite de l'Aviation algérienne et membre du ministère des Liaisons générales (MALG), Hocine Senoussi, décédé mardi à l'hôpital Aïn-Naâdja d'Alger des suites d'une longue maladie, a été inhumé hier au cimetière d'El-Alia, à Alger.

Les obsèques se sont déroulées en présence notamment du ministre des Moudjahidine et des Ayants-droit, Tayeb Zitouni, du conseiller à la présidence de la République, Abdelhafidh Allahoum, de l'ancien ministre de l'Intérieur, Dahou Ould Kablia, président de l'Association des anciens du ministère de l'Armement et des Liaisons générales (MALG), de moudjahidine ainsi que de ses proches.

M. Zitouni a indiqué, au terme de ses obsèques, que le "défunt était de ceux qui ont contribué à la gloire et à la stabilité de l'Algérie ainsi que les artisans de son histoire".

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a adressé un message de condoléances à la famille du moudjahid et colonel à la retraite Hocine Senoussi, décédé mardi des suites d'une longue maladie, avait indiqué la présidence de la République, mercredi, dans un communiqué. Le Président Tebboune a loué "les qualités du défunt et son combat lors de la Guerre de libération, priant Allah le Tout-Puissant de l'accueillir en Son Vaste Paradis".

Connu pour être parmi les premiers pilotes de l'Armée de libération nationale

(ALN), formé pendant la guerre de Libération nationale, le moudjahid Hocine Senoussi s'est vu, de par son professionnalisme avéré, confier des missions de combat en Tunisie, durant la guerre de Libération, et au Moyen Orient durant la période post-Indépendance.

Il a été également le directeur général de l'Office de Riadh el-Feth (Oref) à la fin des années 80, juste après la construction de Maqam Echahid (sanctuaire du martyr), monument surplombant la Baie d'Alger.

Le ministre de la Communication, Porte-parole du gouvernement, Ammar Belhimer, avait présenté ses sincères condoléances et son profond regret à la famille du défunt, priant Dieu de lui accorder Sa Miséricorde et de l'accueillir

en Son Vaste Paradis.

Tebboune adresse
ses condoléances
à la famille du défunt

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a adressé un message de condoléances à la famille du Moudjahid et colonel à la retraite Hocine Senoussi, décédé mardi des suites d'une longue maladie, a indiqué la Présidence de la République, hier dans un communiqué.

Le Président Tebboune a loué "les qualités du défunt et son combat lors de la guerre de Libération, priant Allah le Tout-Puissant de l'accueillir en Son Vaste Paradis".

R. N.

REMANIEMENT MINISTÉRIEL

Composition du nouveau gouvernement

Le Président Abdelmadjid Tebboune a procédé, avant-hier, à un remaniement ministériel ayant touché plusieurs départements ministériels, dont les Finances et l'Énergie.

Les Affaires étrangères, l'Intérieur et la Justice n'ont pas été touchés.

Ci-après la composition du nouveau gouvernement.

-Abdelaziz Djerad : Premier ministre.

-Sabri Boukadoum : ministre des Affaires étrangères.

-Kamal Beldjoud : ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire.

-Belkacem Zeghmati : ministre de la Justice, garde des Sceaux.

-Aymen Benabderrahme : ministre des Finances

-Abdelmadjid Attar : ministre de l'Énergie

-Chems-Eddine Chitour : ministre de la Transition énergétique et des énergies renouvelables

-Tayeb Zitouni : ministre des Moudjahidine et des Ayants-droit

-Youssef Belmehdi : ministre des Affaires religieuses et des Wakfs

-Mohamed Ouadjaout : ministre de l'Éducation nationale

-Abdelbaqi Benziane : ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

-Hoyam Benfriha : ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels

-Malika Bendouda : ministre de la Culture et des Arts

-Sid-Ali Khaldi : ministre de la Jeunesse et des Sports

-Mounir Khaled Berrah : ministre de la numérisation et des statistiques

-Brahim Boumzar : ministre de la Poste et des Télécommunications

-Kaoutar Krikou : ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme

-Ferhat Aït Ali Ibrahim : ministre de l'Industrie

-Mohamed Arkab : ministre des Mines

-Abdelhamid Hamdane : ministre de



l'Agriculture et du Développement rural
-Kamel Nasri : ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville

-Kamel Rezig : ministre du Commerce

-Ammar Belhimer : ministre de la Communication, Porte-parole du gouvernement.

-Farouk Chiali : ministre des Travaux publics

-Lazhar Hani : ministre des Transports

-Arezki Berraki : ministre des Ressources en eau

-Mohamed Hamidou : ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du travail familial

-Abderrahmane Benbouzid : ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière

-Ahmed Chawki Fouad Acheuk Youcef : ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale.

-Bessma Azouar : ministre des Relations avec le Parlement.

-Nassira Benharrats : ministre de l'Environnement.

-Sid-Ahmed Ferroukhi : ministre de la Pêche et des productions halieutiques

-Abderrahmane Lotfi Djamel

Benbahmad : ministre de l'industrie pharmaceutique

-Mohamed Cherif Belmihoub : ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la prospective

-Nassim Diafat : ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des micro-entreprises

-Yacine El-Mahdi Oualid : ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Économie de la connaissance et des startups

-Samir Chaabana : ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la Communauté nationale à l'étranger

-Aïssa Bekkai : ministre délégué auprès du ministre du Commerce chargé du commerce extérieur

-Hamza Al Sid Cheikh : ministre délégué auprès du ministre de l'environnement chargé de l'environnement saharien

-Salima Souakri : secrétaire d'État, auprès du ministre de la Jeunesse et des Sports, chargée du sport d'élite

-Bechri Youcef Sehairi : secrétaire d'État, auprès du ministre de la Culture, chargé de l'Industrie cinématographique.

Ce qu'il faut retenir

Le Président Abdelmadjid Tebboune a opéré avant-hier le premier remaniement du gouvernement Djerad, moins de six mois après l'annonce de sa formation le 2 janvier dernier. Le gouvernement Djerad était composé de 39 membres dont 28 ministres, 7 ministres délégués et 4 secrétaires d'État.

La nouvelle équipe gouvernementale est plus nombreuse. Elle est composée de 41 membres dont 32 ministres, soit 3, de plus que le premier Exécutif, 6 ministres délégués et 2 secrétaires d'État, au lieu de 4 dans le gouvernement Djerad I.

Les départs et les arrivées

1- Départ d'Abderrahmane Raouya qui est remplacé au poste de ministre des Finances par le gouverneur de la Banque d'Algérie Aymen Benabderrahme.

2- Arrivée d'Abdelmadjid Attar, ex-P.-dg de Sonatrach à la tête du ministère de l'énergie, en remplacement de Mohamed Arkab, nommé à la tête du ministère des

Mines, un département nouvellement créé. Le secteur des Mines était rattaché au département de l'Industrie, qui reste aux mains de Ferhat Aït Ali.

3- Départ de Chérif Omari qui est remplacé au ministère de l'Agriculture et du Développement rural par Abdelhamid Hamdane.

4- Les Transports séparés des Travaux publics : Farouk Chiali garde le portefeuille des Travaux publics, et arrivée de Lazhar Hani, ex-patron de CMA-CGM Algérie aux Transports.

5- Chems-Eddine Chitour quitte l'Enseignement supérieur pour le ministère de la Transition énergétique et des Énergies renouvelables, nouvellement créé.

6- Arrivée d'Abdelbaqi Benziane à la tête du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

7- Départ de Hacène Mermouri du ministère du Tourisme. Il est remplacé par Mohamed Hamidou.

8- Arrivée de Salima Souakri au poste de secrétaire d'État, auprès du ministre de la Jeunesse et des Sports, chargée du sport d'élite, en remplacement de Nordine Morceli, qui s'en va.

9- Arrivée de Mohamed Cherif Belmihoub au poste de ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la Prospective. Il remplace Bachir Messaïfa.

10- Samir Chaabana : ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la communauté nationale à l'étranger. Il remplace Rachid Bladehane.

11- Départ de Salim Dada du poste de secrétaire d'État chargé de la production culturelle. Il n'est pas remplacé.

12- Lotfi Benbahmed, promu au poste de ministre de l'Industrie pharmaceutique. Il était ministre délégué dans le gouvernement Djerad I.

AFFAIRE GROUPE SOVAC

Lourdes peines pour Bouchouareb, Ouyahia et Oulmi

Le tribunal de Sidi-M'hamed a condamné hier à 20 ans de prison ferme l'ancien ministre de l'Industrie Abdeslam Bouchouareb et Fatiha Benmoussa, épouse de Mourad Oulmi, P.-dg du groupe Sovac, condamné lui à 10 ans de prison ferme alors que l'ancien Premier ministre Ahmed Ouyahia a écopé de 12 ans de prison.

Les accusés, poursuivis dans l'affaire du groupe Sovac, ont été inculpés pour des accusations de corruption, notamment pour blanchiment et transfert à l'étranger de capitaux issus de revenus criminels, corruption, trafic d'influence et pression sur des fonctionnaires publics pour l'obtention d'indus privilégiés.

Abdeslam Bouchouareb, en fuite, a également écopé d'une amende de 2 millions de dinars avec l'émission d'un mandat d'arrêt international à son encontre et la saisie de tous ses biens immobiliers et de ses comptes bancaires.

La saisie de tous les comptes bancaires d'Ouyahia a également été ordonnée par le juge.

L'homme d'affaires Amine Djerbou a, quant à lui, écopé d'une peine de vingt (20) ans de prison assortie d'une amende de huit (8) millions de dinars et d'une période de sûreté de dix (10) ans avec l'émission d'un mandat d'arrêt international à son encontre.

Fatiha Benmoussa a elle aussi été condamnée à verser une amende de huit (8) millions de dinars avec l'émission d'un mandat d'arrêt international à son encontre. La même amende a été infligée à son époux Mourad Oulmi qui a écopé en plus d'une période de sûreté de cinq (5) ans.

Le tribunal a également condamné Oulmi Khider à sept (7) ans de prison et à une amende de huit (8) millions de DA alors que l'ancien ministre de l'Industrie, Youcef Yousfi, et l'ancien P.-dg du Crédit populaire algérien (CPA) Omar Boudhiab ont écopé chacun d'une peine de trois (3) ans de prison ferme assortie d'une amende d'un (1) million de dinars.

Les accusés Tira Amine, Alouane Mohamed, Nacereddine Djida, Boughrira Noureddine, Ouikane Djamel, Kasderli Abdelkrim, Benalga Mustapha et Abdoune Ismail, anciens cadres du ministère de l'industrie et membres de la commission du crédit au niveau du CPA, ont, quant à eux, été condamnés à deux (2) ans de prison, dont une (1) avec sursis, et à une amende de 200.000 DA.

Abdelkrim Mustapha et Djenaoui Faouzi ont eux été acquittés.

Les sociétés accusées dans cette affaire ont été également condamnées à des amendes s'élevant à 32 millions de dinars, avec obligation pour les accusés, Oulmi Mourad, sa conjointe et son frère Khider, ainsi que l'accusé Djarbou Amine et les sociétés morales, de verser un montant de dédommagement de quelque 2.256 milliards de centimes au profit du Trésor public.

Le représentant du ministère public avait requis, jeudi soir, une peine de 20 ans de prison ferme à l'encontre de l'ancien ministre de l'Industrie Abdeslam Bouchouareb et de 15 ans de prison ferme à l'encontre de l'ancien Premier ministre Ahmed Ouyahia et du Président directeur général (P.-dg) de Sovac Mourad Oulmi, ainsi qu'une peine d'emprisonnement de 12 ans contre Youcef Yousfi.

Une peine de 20 ans de prison ferme avait été requise contre l'accusé Djarbou Amine. La même peine avait été requise contre Benmoussa Fatiha.

Des peines de 5 ans de prison ferme assorties d'une amende d'un (1) million de dinars avaient été requises contre l'ancien P.-dg du Crédit populaire d'Algérie (CPA) Omar Boudhiab et des accusés Djenaoui Faouzi, Tira Amine, Alouane Mohamed, Abdelkrim Mustapha, Nacer-Eddine Djida, Boughrira Noureddine, Ouikane Djamel, Kasderli Abdelkrim, Benalga Mustapha et Abdoune Ismail.

Durant la soirée du deuxième jour du procès, le juriste du Trésor public avait indiqué que cette affaire a causé "des pertes de 297 millions de dinars pour l'Agence nationale de développement de l'investissement (Andi) et de 225 milliards de dinars en ce qui concerne le dispositif SKD et CKD.

C. A.

PANDÉMIE SANITAIRE DU CORONAVIRUS

Comment les Algériens comptent-ils passer leurs vacances d'été ?

L'apparition de la Covid-19 a plongé le monde dans une crise sanitaire sans précédent, poussant plusieurs pays à fermer leurs frontières dans le but d'empêcher la propagation du virus. Mais qu'en sera-t-il, alors, des vacances d'été que tant de personnes attendent avec impatience chaque année ?

PAR OUAIL MEHIGUENI

Pour rappel, l'Organisation mondiale de la santé a fait état, ce lundi, d'une "accélération" de la pandémie, avec un million de cas recensés en seulement huit jours. "Nous savons que la pandémie est bien plus qu'une crise sanitaire, c'est une crise économique, sociale et, dans de nombreux pays, politique. Ses effets se feront sentir sur des décennies", a déclaré le directeur général de l'agence onusienne Tedros Adhanom Ghebreyesus. Le nombre de cas confirmés dans le monde s'élève à 9,3 millions depuis l'apparition du virus, faisant près de 480.000 morts, dont 861 décès en Algérie qui a franchi, ce mardi 23 juin, la barre des 12.000 cas confirmés. Des spécialistes de santé publique alertent sur la saturation des hôpitaux en raison de l'afflux important des personnes contaminées. Malgré ce rebond, les autorités sanitaires écartent un retour au confinement total du pays, mais privilégient plutôt l'option d'un reconfinement ciblé par régions. Le professeur Djamel Fourar, porte-parole du Comité scientifique en charge de la veille et du suivi de l'épidémie en Algérie, n'est pas plus inquiet. "Il s'agit de situations qui vont se stabiliser, a-t-il rassuré ce mardi dans une déclaration. L'augmentation des cas n'est pas significative".

Réouverture des frontières et reprise des vols

Les voyages, entre les pays d'Europe, sont autorisés depuis le 15 juin, et le seront pour les pays hors Europe à partir du 1^{er} juillet. Cependant, les modalités et les consignes sanitaires sont propres à chaque pays. Concernant la France, l'Algérie est classée dans la zone orange des pays avec lesquels la république française réévalue, chaque semaine, la situation sanitaire avant de procéder à la réouverture des frontières, par conséquent, la réouverture des frontières aérienne et maritime entre la France et l'Algérie risque de prendre encore plus de temps, l'objectif est d'établir à partir de données très objectives épidémiologiques, comme le taux d'incidence, une première liste d'une cinquantaine de pays qui ont maîtrisé l'épidémie et ce afin de préserver la sécurité sanitaire des Français, et des Européens membres de l'État Schengen.

Les compagnies aériennes British Airways et Transavia ont prévu la reprise des vols vers l'Algérie pour le mois de juillet. Selon le site de l'aéroport de Montpellier, Air Algérie et Transavia opéreront jusqu'à cinq vols par semaine durant toute l'année



vers Alger et Oran au départ de l'aéroport de Montpellier.

Depuis la réouverture des agences commerciales d'Air Algérie dimanche dernier, les questions et les interrogations concernant la date et les modalités de la reprise des vols se multiplient. La suspension du trafic aérien dans le pays depuis la mi-mars a engendré une perte de près de 38 milliards de dinars pour la compagnie aérienne, ce montant frôlera les 89 milliards de dinars d'ici la fin de l'année, indique un responsable. Suite à cette reprise, la clientèle de la compagnie s'interroge sur la date de l'éventuelle reprise des vols. Les rumeurs ont commencé à circuler sur les réseaux sociaux, Air Algérie a donc décidé de publier une "mise au point" sur leur compte Twitter officiel, expliquant que "la reprise des vols est une décision exclusive des pouvoirs publics [...] les informations circulant en dehors des canaux de communication habituels de l'entreprise, n'engagent que leurs auteurs et les supports qui les véhiculent".

Actuellement, aucune date n'est communiquée, néanmoins tout laisse à croire que la date de la reprise tourne autour de la mi-juillet, comme avancé par les compagnies aériennes étrangères. Toutefois, c'est le chef de l'État qui décidera de la date de la reprise des vols en fonction des recommandations du Comité scientifique chargé du suivi et de la lutte contre la Covid-19.

Hadj 2020 : l'Arabie saoudite fixe les conditions

L'édition classique du grand pèlerinage tel que nous le connaissons chaque année n'aura pas lieu durant la saison en cours. Les Algériens n'effectueront donc pas le hadj 2020, après que celui-ci vient d'être officiellement annulé. Cela est valable pour le reste des musulmans dans le monde. Seule une catégorie restreinte bénéficiera d'un droit d'accès à la ville sainte de La Mecque.

Par souci de prévention contre les risques de contagion, l'Arabie saoudite a décidé de maintenir le hadj

2020, avec un nombre "très réduit" de pèlerins, mais surtout uniquement pour les personnes de différentes nationalités se "trouvant à l'intérieur du territoire" du royaume.

L'Arabie saoudite a enregistré lundi plus de 3.300 nouveaux cas de Covid-19 et 40 décès supplémentaires, ce qui porte le total des contaminations à plus de 161.000 et celui des décès à 1307. Le royaume n'accueillera donc pas de hadjis des autres pays en raison de la pandémie du coronavirus, qui continue de se propager.

L'été algérien à l'épreuve de la Covid-19

Les interrogations quant au trafic aérien perdurent et nul ne sait à quel rythme les vols reprendront. Dans un communiqué publié mardi 14 avril, l'Association internationale du transport aérien (Iata) estimait, entre autres, que "les marchés intérieurs pourraient voir le début d'une reprise de la demande, à partir du troisième trimestre, dans une première phase de levée des restrictions de voyage". Elle restait toutefois plus mesurée sur les vols longs courriers, soulignant que "les marchés internationaux seront, cependant, plus lents à reprendre, car il semble probable que les gouvernements conserveront ces restrictions de

voyage plus longtemps". En d'autres termes, il est encore trop tôt pour rouvrir les frontières. Que faire alors durant cette saison estivale ?

Malheureusement, la plupart des vacanciers vont devoir changer leurs plans et opter pour le non-marchand, c'est-à-dire des vacances en famille, avec des amis ou dans des résidences secondaires.

Dans une déclaration à la presse en marge d'une visite de terrain au lac de Réghaïa, en compagnie du ministre des Ressources en eau, Arezki Berraki et de la ministre de l'Environnement et des Énergies renouvelables, Nassira Benharrats, Youcef Cherfa, wali de la wilaya d'Alger, a précisé, mardi 16 juin, qu'après l'annonce de l'ouverture de la saison estivale, la promenade des Sablettes connaîtra l'ouverture de grands espaces de divertissement sur une superficie de 4 kilomètres, dont une plage artificielle et de multiples structures et espaces de divertissement et de loisirs. "Après la levée totale du confinement et l'annonce d'ouverture de la saison estivale, toutes les structures de loisirs seront ouvertes dans la wilaya d'Alger, y compris les espaces publics tels le jardin d'essais d'El-Hamma et les forêts de divertissement" a-t-il affirmé. M. Cherfa a également fait état de l'ouverture, fin 2020, d'un port de divertissement et de loisirs au niveau des Sablettes, qui permettra aux habitués de ces lieux de profiter du front de mer de cette promenade donnant sur la Méditerranée. Il a souligné dans ce cadre que "ledit port connaîtra la fréquentation des bateaux de plaisance et des navires de transport maritime, en sus d'autres activités tels les sports nautiques".

O. M.

L'épreuve du BEM "facultative" pour les candidats scolarisés

Maintenu, avec celui du baccalauréat en dépit de l'opposition de certains syndicats de l'Éducation, l'examen du brevet d'enseignement moyen (BEM), ne sera finalement pas obligatoire. Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a annoncé hier que seuls les élèves qui le désirent passeront cet examen, précisément ceux qui n'auront pas obtenu pendant les deux premiers trimestres de l'année la moyenne nécessaire pour le passage.

"Le BEM est facultatif en ce sens où, pour les élèves scolarisés, il n'est plus un diplôme nécessaire pour le passage en classe supérieure. Ce passage se faisant avec une moyenne de deux (2) trimestres avec une moyenne de 9 sur 20. Toutefois, les élèves n'ayant pas atteint la moyenne de 9 sur 20 ont la possibilité de passer le diplôme de BEM dont la note sera prise en compte pour leur passage en année supérieure", indique un communiqué des services du Premier ministre. Djerad a instruit dans ce sens le ministre de l'Éducation mardi 23 juin, après, précise-t-il, sa consultation avec le président de la République. Le diplôme du BEM est néanmoins nécessaire comme unique possibilité pour l'accès à toute formation professionnelle supérieure pour les élèves non scolarisés, ajoute la même source. L'examen du BEM aura lieu entre le 7 et le 10 septembre 2020.

R. N.

NON-RESPECT DU PORT DU MASQUE

Dr Bekkat Berkani plaide pour l'usage de la "force publique"

Le docteur Mohamed Bekkat Berkani plaide pour l'usage de la force publique pour faire respecter les gestes barrières anti-Covid alors que l'Algérie, qui poursuit son déconfinement, enregistre un rebond des contaminations.

PAR LAKHDARI BRAHIM

Il y a une "augmentation des cas positifs Covid-19 dans les wilayas de Sétif, Biskra, Oran, Alger et Blida. Il y a une augmentation des cas en réanimation dont le nombre tourne autour de la trentaine. En revanche, on enregistre une stagnation des cas de décès (autour de 10)", a détaillé Dr Berkani, membre du Comité scientifique en charge du suivi de l'épidémie, en remarquant que cette "augmentation n'était pas attendue". Néanmoins, précise-t-il, "elle trouve probablement son explication dans l'indiscipline de nos concitoyens qui, le déconfinement aidant, ont totalement ignoré les gestes barrières".

"Le port du masque est en lui-même une obligation légale dans l'espace public, par la force d'un décret (du Premier ministre), mais nos concitoyens se sont laissés aller après l'Aïd et le début du déconfinement comme si de rien n'était. Et ceci expliquerait cet effet de rebond", a analysé Dr Bekkat Berkani, dans une déclaration à TSA. "Il faut savoir que nous sommes dans un état d'urgence sanitaire et parce qu'il y a danger vis-à-vis de la collectivité et de la société, il y a un certain nombre de coercitions qui sont légales. Quelqu'un qui ne porte pas le masque dans l'espace public doit être sanctionné par la loi", soutient le docteur Bekkat Berkani.

Par ailleurs, Dr Bekkat exclut un retour au confinement total du pays. "Pourquoi sanctionner des wilayas qui ne comptent pas de cas ?", s'interroge-t-il, en privilégiant un confinement ciblé par région, wilaya, daïra, etc.

Concernant le rebond des cas, Dr Bekkat



Berkani exclut l'idée qu'il s'agit d'une 2^e vague de l'épidémie. "Il s'agit d'une flambée par wilayas et par régions", corrige-t-il.

Un défaut de communication ?

Pour sa part, l'épidémiologiste Dr Kamel Aït Oubelli, a expliqué la hausse des contaminations à la Covid-19 par le non-respect par les citoyens des mesures barrières dans les espaces publics, les transports et les marchés.

Il ajoute que la "population par cette attitude a interprété le déconfinement comme une fin de l'épidémie, pointant un défaut de communication".

"Peut-être qu'on n'a pas bien expliqué aux uns et aux autres que ce n'est pas parce qu'il y a allègement du confinement qu'on

oublie tout", a estimé l'épidémiologiste à l'Institut national de santé publique (INSP). "Le message qu'il faut faire passer, c'est qu'il faut continuer à respecter d'une manière absolue les règles d'hygiène et de distanciation", insiste Dr Aït Oubelli.

C'est justement cet axe sur lequel le Comité scientifique de veille et de suivi de l'épidémie de la Covid-19 a "pris la décision de renforcer davantage ses efforts", selon Dr Bekkat Berkani. Une stratégie communicative qui, insiste Dr Bekkat, doit "être engagée en parallèle avec un travail de coercition avec recours à la force publique pour faire appliquer les consignes sanitaires".

L. B.

171 NOUVEAUX CAS EN 24 HEURES

Les contaminations poursuivent leur hausse

L'Algérie a enregistré 8 nouveaux décès de la Covid-19, durant les dernières 24 heures, portant à 869 le total des décès depuis le début de l'épidémie, selon le bilan quotidien d'hier mercredi présenté par le docteur Djamel Fourar. Pour les contaminations, 171 nouveaux cas ont été recensés ces dernières 24 heures (157 la veille, 149 lundi) portant le total à 12.248 le total des cas positifs depuis l'apparition de l'épidémie en Algérie. Pour les guérisons, elles ont augmenté de 118 nouveaux cas pour atteindre un total de 8.792 alors que 45 patients sont en soins intensifs (37 la veille).

R. N.

LOTFI BENBAHMED, MINISTRE DÉLÉGUÉ À LA PRODUCTION PHARMACEUTIQUE :

"La production du médicament bientôt garantie"

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Le ministre délégué à la Production pharmaceutique Lotfi Benbahmed a indiqué au cours d'un point de presse hier que le nouveau cahier de charge finalisé va réduire la pénurie des médicaments. Il est prévu de mettre les bouchées doubles sur la production locale avec 100 médicaments au départ. Le ministre a souligné dans ces propos que "l'accord a été donné dernièrement pour agréer de nouvelles usines de production qui pourront produire une certaine de médicaments sur toutes les classes thérapeutiques". Il a également indiqué que "la liste des 200 médicaments en pénurie

sera comblée progressivement grâce à un nouveau programme qui a reçu le soutien de l'État". Le ministre a dévoilé une stratégie qui consiste à "procéder à la révision de la nomenclature des médicaments produits tous les 3 mois et non tous les 6 mois comme par le passé". Les importateurs de médicament sont tenus désormais à répondre aux nouvelles exigences de ce cahier de charge qui les oblige à ne plus importer les médicaments déjà produits sur le marché national. Le stock d'approvisionnement sera garanti pour une durée d'un an une fois tous les produits listés manquants. A propos de la pénurie qui sévit depuis longtemps, le ministre avoue que "la crise sera

dépassée par de nouveaux investissements dans ce domaine" en insistant sur "les nouvelles facilités pour l'implantation des laboratoires et les ateliers de production". En effet, Lotfi Benbahmed a mis en avant "la suppression des entraves bureaucratiques qui retardaient la venue des investisseurs étrangers". Ces derniers auront le choix soit de venir directement ou par option de partenariat. Pour les opérateurs nationaux qui se plaignaient également des retards de l'administration, le ministre délégué a rassuré que "ces derniers ont le marché devant eux". Les certificats d'homologation de nouveaux produits seront accordés dès que le médicament aura à subir tous les tests et

ceci sans attendre les délais trop longs. Le remboursement des médicaments produits localement est en cours d'étude et sera défini en fonction des paramètres techniques et commerciaux. En ce qui concerne la production du médicament hydroxy chloroquine, le ministre a fait savoir que "l'unité de production installée à Lakhadaria près de Bouira sera suffisante à produire 180.000 boîtes par an" et devra être leader en la matière pour assurer l'approvisionnement à la pharmacie centrale des hôpitaux et ceci afin de couvrir les soins pour les malades atteints de coronavirus.

F. A.

AIR ALGÉRIE

Les clients demandent à être remboursés

La crise sanitaire actuelle et la fermeture des frontières ont mis à mal les agences de voyage et de tourisme en Algérie. En effet, 2.000 agences de voyages sont menacées de faillite face aux demandes de remboursement de leurs clients. Selon les récentes déclarations du porte-parole de la compagnie, Amine Andaloussi, Air Algérie propose une alternative portant sur un avoir "valable pour un voyage jusqu'au 31 décembre 2021 et remboursable en cas de non-utilisation après cette date". Rappelons que le gouvernement a autorisé les agences de voyage à reprendre leurs activités, il y a déjà deux semaines. Ces dernières ont sévèrement été frappées par les mesures du confinement sanitaire. Depuis quatre mois, ces voyageurs n'ont pas touché un rond, a souligné l'intervenant. Parmi les 4.000 agences activant sur le territoire national, 2.000 agences ont décidé de mettre définitivement la clé sous la porte.

Évoquant le remboursement des billets, Yacine Baïli, représentant des agences de voyagistes, a signalé que le transporteur aérien national a refusé de rembourser tous les billets d'avion. Ceux suspendus depuis le 18 mars dernier ainsi que ceux acquis deux mois avant la fermeture de l'espace aérien ; dont la date n'a pas encore expiré. En parallèle les clients demandent aux agences d'être indemnisés.

D'autre part, la "décision d'Air Algérie obligeant les agences de voyages à verser des contributions annuelles à son programme de rotations aériennes ; dans le cadre de consultation de la disponibilité des vols et de réservation des billets ; a amplifié les contraintes rencontrées par les propriétaires des agences", a déclaré M. Baïli.

En outre, ces PME se retrouvent bloquées ; entre les exigences de leurs clientèles et l'intransigeance d'Air Algérie. Cela va sans dire qu'aujourd'hui ces agences sont submergées de dettes.

Pour sa part, le Syndicat national des agences de voyages (Snav) a appelé à élaborer un plan d'accompagnement visant à remédier aux contraintes observées par la filière voyage ; aidant ainsi les acteurs du domaine touristique ; à se relever. Dans ce sens, un plan de sauvegarde a été proposé par la Fnat. Ce dernier revendique un accompagnement financier ; crédits sans intérêts et exonérations fiscales et parafiscales.

O. M.

TECHNOLOGIE DE LA PRÉ 5G

Ouverture d'un centre algéro-chinois d'innovation

La nouvelle coopération sino-algérienne vise le transfert des technologies de communication aux étudiants algériens pour leur permettre de mieux assimiler la technologie des fibres optiques, de l'Internet et des télécommunications de la pré 5G.

PAR RIAD EL HADI

Le premier centre mixte d'innovation entre l'Agence nationale de promotion et de développement des parcs technologiques (ANPT) et la société chinoise ZTE a été ouvert mardi au niveau du Technoparc de Sidi-Abdallah à Alger, un centre qui constituera un point de départ pour les essais du lancement de la technologie pré-cinquième génération (pré 5G) en Algérie.

Après avoir inauguré ce centre d'innovation avec l'ambassadeur de Chine en Algérie, Li Lianhe, le ministre de la Micro-entreprise, des Start-ups et de l'Économie de la connaissance, Yacine Djeridene, a indiqué que ce centre



expérimental se veut "un acquis technologique pour l'Algérie et témoigne du niveau de la coopération entre les deux pays, en général, et entre l'ANPT et ZTE activant en Algérie en particulier". Cette "coopération vise le transfert des technologies de communication aux étudiants algériens pour leur permettre de

mieux assimiler la technologie des fibres optiques, de l'Internet et des télécommunications de la pré 5G", a-t-il soutenu.

"Cette initiative se veut un modèle de coopération à suivre par les entreprises nationales avec les sociétés étrangères, en se basant sur le transfert des techno-

logies et la formation des compétences et partant la création d'avantage de postes d'emploi", a-t-il ajouté.

Selon les explications fournies par ses responsables, ce centre permettra à l'avenir aux start-ups et porteurs de projets de tester leurs solutions et applications à titre gratuit.

Pour sa part, l'ambassadeur de la République de Chine en Algérie, Li Lianhe a estimé que la "coopération algéro-chinoise dans le domaine de l'innovation technologique et la télécommunication avait abouti à des résultats importants, saluant par la même les résultats de la coopération entre la société chinoise ZTE et l'ANPT, laquelle s'est soldée par la création d'un centre mixte en vue de contribuer au développement des technologies d'information et télécommunications". Rappelant que "la coopération entre les deux pays dans le domaine des technologies d'information et de télécommunications faisait partie de la coopération bilatérale stratégique globale, le diplomate chinois a souligné que les relations entre l'Algérie et la Chine sont ancestrales".

R. E.

Publicité

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'ALGER
CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE ZERALDA
COMMUNE DE STAOUELI
COD NIF : 41090200001608501052
N°...../2020

STAOUELILE :

AVIS N°16/2020 D'ATTRIBUTION PROVISoire DU MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15 -247du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le Président de l'APC de STAOUELI informe l'ensemble des soumissionnaires concernant l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence des capacités minimales N°08/2020 paru sur les quotidiens nationaux « An-Nasr » et « Midi Libre » le 14/05/2020 et le BOMOP, relatif à l'opération suivante:

« Réalisation du réseau d'assainissement (Lot 01 : au groupe d'habitation Haouche Moule @ Lot 02 : au groupe d'habitation EAC 65 Chikirou @ Lot 03 : au groupe d'habitation EAC MIELO @ Lot 04 : au groupe d'habitation EAC 126 Palm Beach) »

Que les résultats d'analyse et la proposition de l'attribution du marché sont comme suit :

Lot 01 : au groupe d'habitation Haouche Moule

Désignation de l'entreprise	COD NIF	Montant de l'offre en DA/TTC	Montant corrigé en DA/TTC	Délai d'exécution	Note technique	Critères ayant permis le choix
ETPH Nour El Houda YAHIAOUI Aïcha	262260400047162	15 265 014,00 DA	/	06 mois	63 Pts	Offre moins disante

Lot 02 : au groupe d'habitation EAC 65 Chikirou

Désignation de l'entreprise	COD NIF	Montant de l'offre en DA/TTC	Montant corrigé en DA/TTC	Délai d'exécution	Note technique	Critères ayant permis le choix
SARL HYDROMED	000909080644611	5 925 022,00 DA	5 881 422,00 DA	03 mois	49 Pts	Offre moins disante

Lot 03 : au groupe d'habitation EAC MIELO

Désignation de l'entreprise	COD NIF	Montant de l'offre en DA/TTC	Montant corrigé en DA/TTC	Délai d'exécution	Note technique	Critères ayant permis le choix
ETPH Nour El Houda YAHIAOUI Aïcha	262260400047162	6 523 650,00 DA	/	04 mois	60 Pts	Offre moins disante

Lot 04 : au groupe d'habitation EAC 126 Palm Beach

Désignation de l'entreprise	COD NIF	Montant de l'offre en DA/TTC	Montant corrigé en DA/TTC	Délai d'exécution	Note technique	Critères ayant permis le choix
ETPH BOUADEL Fethi		3 287 440,00 DA	/	03 mois	42 Pts	Offre moins disante

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public, les soumissionnaires qui contestent ce présent choix peuvent introduire un recours auprès de la commission communale des marchés compétente de la commune de Staoueli dans un délai de 10 jours (10) à compter de la première parution de cet avis dans les quotidiens nationaux et dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur publics (BOMOP).

Tous les soumissionnaires intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent se rapprocher du siège de l'A.P.C de Staoueli (Bureaux des Marchés) dans au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché

REPUBLIQUE ALGERIENNE
DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'HABITAT
DE L'URBANISME & DE LA VILLE
OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE
DE BOUMERDES

ADRESSE : CITE ADMINISTRATIVE BOUMERDES



MISE EN DEMEURE N° 01

-Vu le contrat n° 128/2012 du 13/05/2012 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre (suivi en TCE y compris VRD) du projet 200 logements publics locatifs, programme 3000 logements quinquennal 2010-2014, tranche 2010 à LAR-BATACHE Wilaya de BOUMERDES.

-Vu l'ordre de service de démarrage n° 255/2012 du 13/05/2012

-Vu la défaillance de votre bureau d'étude dans l'accomplissement de la mission de suivi du projet

-Vu le blocage des documents (situations de travaux et de retenue de garantie, Procès-verbaux de réception, DGD,...etc) des entreprises ayant intervenu dans le cadre des travaux de parachèvement de la tranche 140 logements dont la réception définitive du premier bloc est prononcée en date du 02/10/2019.

Le bureau d'études représenté par Madame YAHIA BEY CHELIA ARCHITECTE agréée demeurant à : Cité des frères HASSINI Bloc 60 logement 1042 BAB EL EZZEOUAR, ALGER, titulaire du contrat n°128/2012 approuvé le 13/05/2012, relatif à la mission de maîtrise d'œuvre (suivi en TCE y compris VRD) du projet 200 logements publics locatifs, programme quinquennal 2010-2014, tranche 3000 logements, année 2010 à LARBATACHE Wilaya de BOUMERDES

est mis en demeure de :

*Répondre à ses obligations contractuelles rentrant dans le cadre de la mission de suivi des travaux

*Procéder à la signature des différents documents pour le paiement des entreprises après vérification.

Un délai de huit (08) jours est accordé à l'entreprise pour se conformer à ces instructions à compter de la date de la première parution dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP, faute de quoi, les mesures coercitives seront prises à son encontre conformément à la réglementation en vigueur.

"PAR QUEL DROIT TENIR LE NET ?"

**Nouvel essai
d'Ammar Belhimer**

GALERIES D'ART DE LA CAPITALE

Reprise progressive des activités



Les galeries d'art ouvertes au public reviennent avec des horaires aménagés et insistent sur le respect des mesures de prévention.

FESTIVAL RACONTE-ARTS DE TIZI-OUZOU

**Reporté pour cause de
pandémie du coronavirus**



GALERIES D'ART DE LA CAPITALE

Reprise progressive des activités

Les galeries d'art ouvertes au public reviennent avec des horaires aménagés et insistent sur le respect des mesures de prévention.

Des galeries d'art privées, travaillant sur la place d'Alger, ont annoncé la réouverture progressive des espaces d'exposition après près de trois mois de fermeture pour cause de pandémie de coronavirus.

Suite à la publication du décret exécutif 20-145 du 7 juin dernier portant réaménagement du dispositif de prévention et de lutte contre la propagation du coronavirus et autorisant la réouverture des galeries d'art, entre autres activités commerciales et économiques, quelques galeries de la capitale ont décidé de renouer avec les amateurs d'art plastique en respectant les mesures de prévention qui s'imposent.

L'établissement "Seen Art Gallery", spécialisé dans l'art contemporain, a décidé de prolonger l'exposition rétrospective des œuvres du peintre Ali-Khodja Ali intitulée "Jardin mystique" qui était visible sur la page Facebook de la galerie pendant



les trois mois de fermeture.

La responsable de la galerie, Randa Tchikou, annonce une exposition collective des artistes permanents de la galerie qui reviennent avec de nouvelles œuvres à l'instar de Malek Salek, L'homme jaune, Mehdi Djelil, Adlane Samet, ou encore le photographe Hocine Zaourar.

D'autres espaces ont aussi repris leurs activités comme la galerie

"Aïda" et la récente "Ifrou Design" qui propose une prolongation de l'exposition de broderie de la photographe et plasticienne Allmuth Bourenane intitulée "Quand le fil se termine".

La galerie "Couleurs et patrimoine" a également ouvert ses portes en proposant principalement à ses visiteurs des produits de l'artisanat et des œuvres en céramique alors que la galerie

"Le paon" annonce, quant à elle, la réouverture de son espace à l'Office Ryadh el-Feth à partir du 28 juin. Les galeries d'art ouvertes au public reviennent avec des horaires aménagés et insistent sur le respect des mesures de prévention comme le port de masques de protection et un nombre réduit de visiteurs dans les espaces d'exposition.

"PAR QUEL DROIT TENIR LE NET ?"

Nouvel essai d'Ammar Belhimer

Un nouvel essai traitant de l'évolution des nouvelles technologies, de la dématérialisation de l'économie et de la communication, et d'une vision réglementaire à même d'accompagner cet écosystème a été publié récemment sous le titre "Par quel droit tenir le Net ?" par l'universitaire Ammar Belhimer, ministre de la Communication et Porte-parole du gouvernement.

Paru aux éditions "Anep", cet ouvrage de 218 pages revient sur l'historique et les enjeux d'un développement numérique en matière de nouvelle dépendance, d'économie, d'"identité culturelle, de protection de la vie privée ou encore de colonialisme numérique".

Abordant l'aspect économique de cette évolution, l'auteur évoque une implication du numérique au cœur de tout développement "y compris dans les finances" en prenant pour exemple la cryptomonnaie "Libra" élaboré par le géant des réseaux sociaux, Facebook. Il cite également les travaux de plusieurs chercheurs



américains, dont Rachel Levinson-Waldman et Sahili Singhvi, estimant que la surveillance des médias sociaux "soulève des risques importants pour les droits et libertés civiles".

Cette vision est appuyée par une instance fédérale américaine ayant infligé à Facebook une amende record de cinq milliards de dollars pour violation en matière de données à caractère personnel.

Ammar Belhimer évoque également une "guerre économique et commerciale", sur un terrain technologique, et une "guerre froide 2.0" entre les États-Unis et la Chine, en plus d'une

"Balkanisation d'Internet", pour désigner les différentes opérations de "fragmentation sous influence de facteurs technologiques et politiques" dans différents pays.

Sur le plan juridique, jugé toujours en retard par rapport à l'évolution technologique, l'auteur estime qu'Internet devient un espace "d'enchevêtrement de droits nationaux" en citant quelques affaires juridiques qui ont mis au jour une "nécessaire extra-territorialité du droit".

Entre autres exemples détaillés dans l'ouvrage, l'adoption en 2019 par le Parlement européen d'une nouvelle directive sur les

droits d'auteurs qui se propose d'harmoniser le droit de la propriété intellectuelle dans l'Union européenne avec des "incidences sur le rapport à la création sur Internet". Evoquant un nouvel écosystème numérique, Ammar Belhimer s'intéresse également à des phénomènes comme le danger des plateformes, la violence en ligne, la brutalisation du débat public mais aussi à cet "eldorado africain" au potentiel notable.

Docteur en droit et professeur de l'enseignement supérieur, Ammar Belhimer, ministre de la Communication et Porte-parole du gouvernement depuis janvier 2020, est également l'auteur de plusieurs ouvrages dont *La dette extérieure de l'Algérie : une analyse critique des politiques d'emprunt et d'ajustement* (1998), *Histoire de la pensée économique* (2007), *Les printemps au désert* (2016), *Les dix nouveaux commandements de Wall Street* (2017), ou encore *2049, l'année du serpent de terre* (2019).

FESTIVAL PORTAIL NUMÉRIQUE DU COURT-MÉTRAGE À ANNABA 33 films à visionner à l'édition de juin

Pas moins de 33 films de 8 pays participeront à l'édition de juin du Festival cinématographique virtuel portail numérique du festival, Dalil Belkhouidir.

Lancé la première fois en avril dernier à Annaba comme initiative innovante d'animation culturelle adapté au confinement sanitaire imposé par la lutte contre l'épidémie du nouveau coronavirus, le festival a connu dans son édition suivante du mois de mai la participation de 16 courts-métrages de 6 pays arabes et européens.

Manifestation mensuelle initiée par la direction locale de la culture avec le concours de la maison de la culture Mohamed-Boudiaf et plusieurs associations artistiques, le festival est une opportunité aux jeunes cinéastes amateurs de faire connaître leurs œuvres et leurs talents, selon la même source.

Les jeunes cinéastes participant à l'édition de juin représentent l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, l'Égypte, la Syrie, l'Irak, la Mauritanie et le Congo.

Les œuvres en lice seront visionnées à partir du 25 juin par un comité de jury composé de scénaristes, de réalisateurs et de spécialistes du montage de plusieurs pays et les noms du lauréats des prix du festival seront annoncés le 1^{er} juillet.

CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE EN ARCHÉOLOGIE (CNRA)

Amel Soltani installée au poste de directrice

La ministre de la Culture, Malika Bendouda, a présidé, lundi, la cérémonie d'installation de l'universitaire Amel Soltani au poste de directrice du Centre national de recherche en archéologie (CNRA) en remplacement de l'archéologue Toufik Hammoum.

A cette occasion la ministre a exprimé le souhait de "dynamiser ce centre de recherche" et de le hisser vers un haut niveau scientifique.

Titulaire d'un doctorat en archéologie et spécialisée dans les pièces de monnaie anciennes, Amel Soltani avait dirigé la cellule de recherche du musée national des antiquités et des arts islamiques avant d'être nommé à la tête du musée national Cirta de Constantine.

Elle a également participé à de nombreuses fouilles archéologiques en plus d'avoir fait partie de plusieurs conseils scientifiques nationaux et internationaux.

Créé en 2005, le Centre national de recherche en archéologie a pour mission d'entreprendre des études et recherches en archéologie et de participer à des opérations de fouilles et d'archéologie préventives.

FESTIVAL RACONTE-ARTS DE TIZI-OUZOU

Reporté pour cause de pandémie du coronavirus

La 17^e édition du festival culturel Raconte-Arts prévue cette année au village Aït-Smail, dans la commune de Yakourène à l'est de Tizi-Ouzou, est hypothéquée par la situation sanitaire dans le pays.

L'organisation de cette édition, initialement prévue le 19 juillet, est "hypothéquée par l'évolution de la pandémie qui sévit dans le monde entier et qui n'épargne pas notre pays", a indiqué à l'APS, Menad Mbarek, président de la Ligue locale des arts cinématographiques et dramatiques, organisa-



trice de la manifestation. Du coup, considère-t-il, "il n'est pas évident de penser à organiser une manifestation d'une telle ampleur que Raconte-Arts dans un

contexte pareil, d'autant plus que l'organisation de ce genre d'activités a été interdite".

"Une édition réduite, avec l'accord du village, aux seuls vil-

lageois et une poignée d'artistes associés du festival juste pour marquer le coup, serait peut-être envisageable, mais, là encore, ce n'est pas acquis et c'est toujours au fonction de l'évolution de la situation sanitaire, sinon, c'est partie remise pour l'année prochaine au même lieu", a-t-il assuré. Lancé en 2004 à Ath-Yenni, à l'initiative d'un trio d'amis, Hacem Metref, Denis Martinez et Arezki Diche, l'aventure de ce festival itinérant a empli de ses sonorités et couleurs, jusque-là, 15 villages à travers la wilaya de Tizi-Ouzou, dont le dernier était Sahel dans la commune de Bouzguène, et un dans la wilaya de Béjaïa lors de la 6^e édition en 2010.

SÉMINAIRE VIRTUEL "LA MUSIQUE EN RÉSILIENCE" Participation de Salim Dada

Le secrétaire d'État chargé de la Production culturelle, Salim Dada, a pris part vendredi au séminaire virtuelle "La musique en résilience" organisé par le bureau du Maghreb de l'Unesco dans le cadre du programme "ResiliArt" sur la situation de l'artiste en temps de crises et de confinement sanitaire et sécuritaire.

Salim Dada est intervenu lors d'un panel dédié à "L'impulsion de la création musicale après la crise du coronavirus" réunissant les artistes Imed Alibi (Tunisie), Fayçal Azizi (Maroc), la chanteuse mauritanienne Malouma Mint El Meidah, le directeur du Festival de jazz de Tanger Moulay Ahmed Alami, le responsable au bureau du Maghreb de l'Unesco Karim Hendili et Zainab Guedira directrice de la fondation culturelle Hiba coorganisatrice de

l'événement. Lors de son intervention Salim Dada a fait un exposé sur les initiatives du ministère algérien de la Culture pour préserver une activité culturelle en temps de pandémie et sur les dispositions prises pour accompagner ceux dont les activités sont à l'arrêt du fait de la pandémie.

Le secrétaire d'État chargé de la Production culturelle est également revenu sur le travail d'institutions comme l'Office national des droits d'auteurs et droits voisins (Onda) et le Conseil national des arts et des lettres (Cnal) ainsi que sur les dispositions du décret exécutif 14-69 du 9 février 2014 fixant l'assiette, le taux de cotisation et les prestations de sécurité sociale auxquelles ouvrent droit les artistes et les auteurs.

Pour plusieurs participants la crise du coronavirus n'a fait que mettre à nu "une situation très fragile vécue par les artistes maghrébins et africains depuis de nombreuses années", notant que cette pandémie a révélé "que le produit culturel est une nécessité dans la vie quotidienne".

Les artistes de ce panel voient en cette crise une occasion de restructurer ce secteur et d'établir un "dialogue sérieux sur le statut de l'artiste", dialogue "déjà entamé récemment en Algérie, au Maroc et en Tunisie", sur la rémunération des artistes et une décentralisation des manifestations.

Les participants à ce panel ont débattu des possibilités de créer un marché local de l'art ou de promouvoir la production locale dans le marché international à travers des efforts "d'exportation du produit culturel, un accompagne-

FAIRE FACE AUX DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LE MARCHÉ DU LIVRE ET DE L'ÉDITION

Rencontre de professionnels à Alger

Une rencontre sur le domaine du livre et de l'édition a été organisée jeudi à Alger entre des cadres du ministère de la Culture et des professionnels de l'édition pour débattre du marché du livre.

Les participants à cette rencontre ont abordé les "Difficultés entravant le marché et l'industrie du livre en Algérie", particulièrement en cette période exceptionnelle de pandémie du coronavirus, ainsi que les voies de collaboration entre le ministère et les professionnels de l'édition.

Les participants ont également proposé la mise en place d'une commission mixte chargée de centraliser les différentes propositions pour surmonter les problèmes de ce secteur afin de "redynamiser le marché de l'édition et revivifier le marché du livre".

Cette rencontre initiée par la ministre de la Culture, Malika Bendouda, a vu la participation de représentants de l'Organisation nationale des éditeurs du livre (Onel) et du Syndicat national des éditeurs en plus de cadres du ministère de la Culture.



MOLIÈRES 2020

Une cérémonie inédite couronne Simon Abkarian et Christian Hecq

Drôle de spectacle que ces Molières 2020. Pas de public, pas de direct, mais des lauréats quand même. La cérémonie qui récompense le théâtre a, cette année pris des allures inédites, en raison de l'épidémie.

Diffusée mardi soir en prime time à 21h sur France 2, après avoir été préenregistrée sur quatre jours devant une poignée de nommés, la cérémonie s'est déroulée en deux temps pour respecter la distanciation sociale, au moment où la quasi-totalité des scènes, déjà en fin de saison et toujours soumises à une restriction de jauge, sont à l'arrêt. Avec ses trois Molières c'est Simon Abkarian qui a été sacré ce mardi soir. Sa pièce, *Electre des bas-fonds*, qui était à l'affiche au Théâtre du Soleil d'Ariane Mnouchkine, a raflé le Molière du théâtre



public, le Molière de la mise en scène (dans le théâtre public) et le Molière de l'auteur francophone vivant. "Sans les artistes, la vie serait mortifère. Et le théâtre est comme le péché originel, il se reproduit, et il se relèvera", a assuré Simon Abkarian.

La Mouche, succès aux Bouffes du Nord auquel avait assisté le couple Macron en

janvier avant d'être exfiltré du théâtre en raison d'une manifestation, a été récompensé de trois Molières également, dont ceux des meilleurs comédiens et comédiennes, le Belge Christian Hecq et la plasticienne Valérie Lesort, qui ont également signé la mise en scène.

La remise des 19 prix ainsi que de numéros de danse, de chant et de musique a été

enregistrée au Théâtre du Châtelet. Le tout a été mixé ensuite en y ajoutant un "best of" des moments forts des Molières depuis leur création en 1987, avec notamment un hommage à l'humoriste Guy Bedos.

À chaque séance, une poignée de nommés, en costumes et en robes de soirée, entraînent au compte-gouttes, filmés par des caméramen masqués, et s'installaient dans le parterre de la salle de 2000 places. Parmi eux, Alexis Michalik, le surdoué du théâtre français qui a remporté le Molière du meilleur metteur en scène dans le théâtre privé pour *Une histoire d'amour*, Niels Arestrup, meilleur comédien dans le privé, Alex Lutz (Molière de l'humour), Pierre Richard (Molière du seul en scène) ou encore la grande dame de la Comédie-Française Dominique Blanc (meilleure actrice dans un second rôle). Marie des poules - gouvernante chez George Sand a remporté le Molière du théâtre privé ainsi que le Molière de la meilleure comédienne dans cette catégorie, Béatrice Agenin.

FRANCE, MUSÉE DÉDIÉ AUX JEUX VIDÉO

Fin de partie !

Après trois ans d'exploitation, le premier musée permanent du jeu vidéo créé en France, le Pixel Museum à Schiltigheim, ferme ses portes. Game over pour le premier musée permanent du jeu vidéo, le Pixel Museum. Situé à Schiltigheim près de Strasbourg, le tout premier musée permanent du genre en France ferme ses portes après trois années de "réussite en termes de fréquentation et de plébiscite du public" selon son directeur (et grand collectionneur) Jérôme Hatton.

Un musée privé victime de la crise du

coronavirus ? Pas uniquement. Toujours selon son directeur, il aurait été "plombé notamment par un loyer trop élevé". La direction pointe également le manque de soutien de collectivités. Pourtant, en trois ans, le musée a accueilli plus de 75.000 visiteurs, organisé plus de 60 événements et trois emplois permanents ont été créés.

"Le loyer inapproprié, l'absence de soutien de collectivités, une configuration ne permettant pas de développer et l'impossibilité d'accueillir le public dans des conditions de sécu-

rité sanitaire, entraînent une fermeture définitive", déplore dans un communiqué Jérôme Hatton. "La situation était déjà compliquée", précise Mathieu Bernhardt, responsable de la communication du Pixel Museum.

Pour rappel, "le musée du jeu vidéo, des loisirs connectés et de l'art vidéo-ludique" présentait plus de 40 ans d'histoire du "10° Art". A travers les différentes salles thématiques, les visiteurs pouvaient observer plus de 20.000 objets et jouer à des jeux vidéo.

CINQ MINUTES AVEC MONET"

Exposition post-confinement à Gênes

Une expérience nouvelle et unique est offerte aux visiteurs du Palais Ducal de Gênes : admirer un des chefs d'œuvre de Claude Monet, "Les Nénuphars", durant 5 minutes, en toute intimité.

L'idée a germé dans la tête de la directrice du Palazzo Ducale, Serena Bertolucci.

"En Italie, il y avait un certain nombre d'œuvres fantastiques qui avaient été empruntées au Musée Marmottan Monet à Paris. Et à cause de la pandémie, elles devaient rester dans leurs boîtes. Alors, j'ai pensé, voyons s'ils sont intéressés pour contribuer à une nouvelle vision de l'art", explique-t-elle.

Echapper à la foule habituelle des grands musées pour se focaliser en toute quiétude sur une seule œuvre. L'expérience ravit les visiteurs voire les trouble.

"C'est vraiment nouveau, avoir la possibilité de regarder pendant cinq minutes une seule peinture, la voir changer durant ce temps, comme si



son volume augmentait. C'est une sensation étrange", raconte ce visiteur.

Pour enrichir encore ce face-à-face avec l'œuvre, les visiteurs peuvent écouter une lecture des propres mots de l'artiste évoquant sa série les "Nymphéas".

"J'ai aussi aimé les mots qui étaient

présentés, par exemple, une citation de Monet qui disait que pour comprendre un paysage, il faut l'observer pendant longtemps", explique cette étudiante.

"Cinq minutes avec Monet", c'est le nom donné à cette exposition post-confinement. A découvrir jusqu'au 23 août au Palais ducal de Gênes.

JUGÉ RACISTE

Autant en emporte le vent retiré de la plateforme HBO Max

Le film *Autant en emporte le vent*, qualifié par certains historiens de révisionniste, a été retiré de la plateforme de streaming HBO Max, en plein mouvement de protestation contre le racisme et les violences policières visant les Noirs aux États-Unis.

Le long métrage sorti en 1939 est considéré par de nombreux universitaires comme l'instrument le plus ambitieux et efficace du révisionnisme sudiste. Il présente notamment une version romantique du Sud et une vision très édulcorée de l'esclavage, avec notamment du personnel de maison dépeint comme satisfait de son sort et traité comme des employés ordinaires. Cette réinterprétation d'une période sombre de l'histoire américaine est l'œuvre de mouvements très organisés dans les anciens États confédérés, qui se sont attachés à montrer le Sud d'avant la guerre de Sécession sous un jour présentable.

LETTRE DE VAN GOGH
ET DE GAUGUIN

Achetée par le musée d'Amsterdam pour 211.000 euros

Belle acquisition pour le musée Van Gogh d'Amsterdam, qui a acheté ce mardi lors d'une vente à Drouot, à Paris, pour 211.000 euros, une lettre écrite à quatre mains par le peintre néerlandais et son ami Paul Gauguin à Arles en 1888.

Van Gogh débute la lettre et la signe de son prénom "Vincent" et ensuite, il passe la main à Paul Gauguin.

Le document est intéressant car adressé à un autre peintre, Emile Bernard, il donne des informations sur ce que pensaient ce groupe d'amis de l'évolution de la peinture à cette époque :

Claude Oterelo, expert, déclare : "C'est très important. Ce n'est pas une lettre anodine. Il y a eu des lettres de Gauguin qui sont intéressantes, mais où il écrit à sa femme, où il écrit à certains amis. Là, c'est une lettre d'une importance artistique, culturelle, capitale."

La lettre sera exposée à partir d'octobre parmi une quarantaine d'autres documents au musée Van Gogh à Amsterdam.

MOSTAGANEM, ENFUMADES DE OULED-RIYAH À NEKMARIA

Commémoration du 175^e anniversaire



La cérémonie de commémoration des enfumades de Ouled-Riyah a été marquée par le dépôt d'une gerbe de fleurs suivie de la lecture de la Fatiha devant la fresque commémorant le douloureux événement.

La wilaya de Mostaganem a commémoré jeudi le 175^e anniversaire des enfumades de la tribu de Ouled-Riyah par l'armée coloniale française dans les grottes de Frachih, de la commune de Nekmaria, a appris

l'APS auprès de la directrice locale des Moudjahidine, Dalila Benmessaoud. Les autorités civiles et militaires, des moudjahidine et des citoyens se sont recueillis à la mémoire des martyrs de ces actes barbares, qui ont causé la mort de plus d'un millier de personnes de la tribu de Ouled-Riyah, entre les 18 et 20 juin 1845.

La cérémonie a été marquée par le dépôt d'une gerbe de fleurs suivie de la lecture de la Fatiha devant la fresque commémorant ce douloureux événement.

Une visite de la grotte du Frachih, où les membres de cette tribu avaient cherché refuge pour échapper aux

exactions des 4.000 soldats français dirigée par le colonel Pellissier (1794-1864), a été organisée.

En "raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, aucune activité historique ou éducative n'a été organisée cette année au profit des élèves et des adhérents des maisons de jeunes et des centres culturels de la wilaya", a relevé Mme Benmessaoud.

Trois enfumades ont été perpétrées par les forces coloniales françaises dans les monts de la Dahra (à l'est de Mostaganem et à l'ouest de Chlef), faisant des milliers de victimes parmi des tribus de Ouled-Riyah, S'bih, Béni-Zeroual et Béni-Zentias en juin 1844 et en juin et août 1845, selon des

CONSTANTINE, TRAFIC D'OBJETS ARCHÉOLOGIQUES

Saisie de 2.351 pièces de monnaie datant de l'époque romaine

Les éléments de la compagnie de la Gendarmerie nationale d'El-Khroub, ont récupéré 2 351 pièces de monnaie ancienne remontant à l'époque romaine et arrêté 6 individus impliqués dans cette affaire, a appris l'APS auprès du commandant de la compagnie, Ali Chelili.

Agissant sur "la base d'informations faisant état de l'existence d'un réseau de trafiquants d'objets antiques activant sur l'axe Alger-Jijel-Constantine-Skikda qui s'appropriait à écouler une quantité importante de pièces de monnaie datant de l'époque romaine, une enquête a été enclenchée par la Gendarmerie nationale", a précisé le commandant de la compagnie de la Gendarmerie nationale d'El-Khroub, lors d'une conférence de presse tenue au siège du groupement territorial de la Gendarmerie nationale, à El-Mansourah.

Une souricière dressée par les éléments de la Gendarmerie nationale d'El-Khroub a permis d'appréhender six individus, âgés entre 25 et 45 ans, à bord de deux véhicules touristiques en possession de 2.351 pièces de mon-



naie datant de l'époque romaine. Le commandant Ali Chelili a également indiqué que "dès le parachèvement des procédures légales, les six mis en cause dans cette affaire de trafic seront présentés devant les instances judiciaires spécialisées".

De son côté, la directrice du musée public national Cirta, Amel Soltani, présente à la conférence de presse, a souligné que "ces pièces de monnaie sont protégées conformément à la loi

98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, expliquant que ces pièces ont été frappées à l'époque de l'empereur Constantin".

"L'étude de ces pièces, d'une valeur historique et archéologique inestimable, va permettre au musée public Cirta de mettre davantage en valeur un pan important de l'histoire de l'Algérie", a-t-elle soutenu.

APS

BATNA

Décès du moudjahid Mohamed Benomar Biyouche

Le moudjahid Mohamed Benomar Biyouche a été inhumé au cimetière de Bouzourane dans le recueillement en présence de ses proches, des autorités civiles et militaires et de moudjahidine.

Dans son oraison funèbre, Brahim Rahmouni, membre du conseil scientifique du musée du Moudjahid de Batna, a rappelé les vertus du défunt et son parcours de militant nationaliste depuis les années 40 à la Révolution du 1^{er} Novembre 1954 et relevé que le défunt a été l'un des premiers moudjahidine ayant participé au déclenchement de la Révolution de 1954, sous les commandes de Mostefa Benboulaïd.

Il a également rappelé le massacre perpétré par l'armée de la France coloniale au village Sra-Lehman dans la région de Kimmel, les 16 et 17 novembre 1954, après que plusieurs des hommes de ce village dont le défunt Mohamed Benomar Biyouche aient rejoint les maquis. Selon les témoignages de certains moudjahidine, dont El Abed Rahmani, le secrétaire de wilaya de l'Organisation nationale des moudjahidine (ONM), Biyouche a poursuivi son action révolutionnaire en se chargeant des approvisionnements des centres de l'Armée de libération nationale dans la Nahia-4 de la Zone-2 jusqu'à son arrestation par l'ennemi en 1961.

Mohamed Benomar Biyouche est décédé des suites d'une longue maladie à l'âge de 97 ans à son domicile dans la ville de Batna.

ORAN

Arrestation de voleurs de câbles électriques

Les services de Gendarmerie nationale de la wilaya d'Oran ont mis hors d'état de nuire un réseau criminel spécialisé dans le vol de câbles électriques et récupéré 50 quintaux de câbles d'une valeur de 94 millions de dinars.

La brigade territoriale de gendarmerie de Hassi-Benokba ont réussi à démanteler ce réseau de 14 membres en majorité ayant des antécédents judiciaires et faisant l'objet de recherche et dont 6 sont en état de fuite. Sur la base d'informations faisant état de l'existence d'une bande de pilleurs spécialisés dans le vol de câbles électriques, un plan minutieux mis en place par les gendarmes a permis de démanteler ce réseau criminel et de récupérer l'ensemble des produits subtilisés dont des tourets de câbles électriques de haute tension en bonne qualité fabriqués à base d'aluminium et d'une longueur de 15 kilomètres linéaires et un poids total de 50 quintaux, le tout d'une valeur estimée à 94 millions DA.

De même, il a été saisi, lors de cette opération, 2 véhicules utilitaires qui servaient de moyens de transports dans les vols, en plus d'équipements usagés qui étaient utilisés dans le sabotage du réseau électrique formés de barrettes de sectionnement avec câbles de générateurs électriques, ainsi qu'un ensemble de téléphones mobiles.

Les prévenus seront présentés devant le procureur de la République compétent territorialement, après achèvement de l'enquête confiée à la brigade territoriale de la Gendarmerie nationale de Hassi-Benokba.

APS

PRODUCTION DE POMME DE TERRE

Vers l'augmentation du rendement à l'hectare

La production de pomme de terre en Algérie va connaître une croissance quantitative importante durant les prochaines années afin de satisfaire les besoins du marché national.

Cela va permettre la baisse des prix de ce produit de première nécessité, mais également dégager des volumes appréciables pour l'exportation, notamment pour les pays européens qui trouvent ce tubercule de bonne qualité et prisé par les consommateurs. "L'Algérie compte développer la culture intensive de la filière pomme de terre en augmentant les rendements au-delà de 40 tonnes à l'hectare, contre 35 tonnes actuellement afin de répondre à la demande locale croissante", a affirmé le directeur général de l'Institut technique des cultures maraîchères et industrielles (ITCMI), Toufik Kestali.

"Malgré le niveau de production appréciable qui dépasse actuellement les 5 millions de tonnes par an, les quantités devraient augmenter davantage afin de répondre à la demande locale qui devrait accroître dans les dix prochaines années en raison de la croissance démographique", a expliqué Kestali en marge d'une journée technique sur le développement de la filière pomme de terre tenue au siège de ITCMI à Alger.

Outre les variétés de pomme de terre destinées à la consommation, Kestali a fait savoir que son Institut développe également des variétés destinées aux



industriels. Le directeur de l'Institut a souligné, par ailleurs, la nécessité de sensibiliser les agriculteurs de la filière sur l'intérêt de développer la culture intensive pour optimiser les à moindre coût en utilisant l'irrigation goutte-à-goutte et les techniques de fertilisation.

Selon ses propos, "ces techniques de production sont les plus appropriées par rapport à notre climat, contrairement à la culture extensive qui nécessite la mobilisation d'importantes surfaces agricoles, des intrants et des ressources hydriques plus conséquentes".

Actuellement, le "coût de production à l'hectare se situe à 1,2 million de dinars pour une production évaluée en moyenne à 35 tonnes", a-t-il avancé. Un investissement qu'il juge

"important" pour un rendement qui n'est pas très rentable pour les agriculteurs de la filière.

"Pour optimiser le rendement, il est impératif de suivre l'itinéraire technique de la production depuis le choix des variétés jusqu'à la récolte, en passant par le choix des fertilisants, la préparation des sols, les techniques d'irrigation et la protection phytosanitaire", a-t-il recommandé.

Abondant dans le même sens, le représentant du partenaire privé de l'ITCMI, également spécialiste agronome, Farouk Slimani, a insisté sur "le choix des engrais organiques bio au lieu de l'utilisation irrationnelle des engrais chimiques".

A ce propos, il a assuré que l'expérimentation de vingt variétés de pomme de terre de consommation et

industrielle a permis d'augmenter le rendement à l'hectare de 40 % grâce à l'utilisation d'engrais organiques produits localement à partir de résidus issus de l'extraction d'huile végétale. Slimani a également insisté sur l'intérêt de l'irrigation goutte-à-goutte qui permet d'augmenter le rendement de façon substantielle, tout en favorisant la fertilisation.

Selon les organisateurs, cette "journée technique, qui a regroupé plusieurs acteurs de la filière, s'inscrit dans le cadre de l'appui technique aux programmes de développement de la filière pomme de terre dans ses trois segments : consommation, transformation et exportation".

La stratégie du secteur table sur l'organisation des professionnels de la filière autour des programmes ciblés dans ces trois volets.

Pour améliorer les semences adaptées aux besoins des opérateurs, ITCMI a mis en place un programme de développement des semences de pomme de terre in vitro (activité expérimentale) destinée à la transformation.

Le secteur dispose également d'un centre national de contrôle des semences qui contribue à l'homologation des variétés.

Pour le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, la transformation et l'exportation de ce féculent, cultivé désormais sur tout le terroir national et pendant toute l'année, s'avère aujourd'hui nécessaire pour valoriser la production et créer de la valeur ajoutée pour l'économie nationale.

R. E.

CRISE SANITAIRE DU CORONAVIRUS

Impact sur les marchés du pétrole et du gaz

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et le Forum des pays exportateurs de gaz (GECF) ont examiné, lors de leur première réunion technique, l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur l'économie mondiale ainsi que sur les marchés du pétrole et du gaz, a indiqué l'Opep sur son site web. Le Secrétaire général de l'Opep, Mohammad Sanusi Barkindo, a rencontré le SG du Forum des pays exportateurs de gaz, Yury Sentyurin, dans le cadre de la réunion technique inaugurale du dialogue énergétique Opep-GECF, tenue par vidéoconférence lundi.

"Lors de cette réunion qui s'appuie sur le protocole d'accord bilatéral (MoU) signé l'année dernière entre les deux organisations, il a été examiné l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur l'économie mondiale

ainsi que sur les marchés du pétrole et du gaz", précise la même source. Des échanges ont également eu lieu sur "les hypothèses et perspectives du marché de l'énergie à moyen et long termes et sur la collaboration technique sur les données et les statistiques", selon le communiqué commun de l'Opep et GECF. Cette rencontre a été une occasion pour Barkindo d'informer le SG du GECF des récentes décisions prises par les pays signataires de la Déclaration de coopération lors des réunions ministérielles de l'Opep et non-Opep tenues en avril et début juin. Ces réunions ont décidé d'ajuster la production globale de pétrole brut de 9,7 Mb/j pour mai et juin 2020, avec une nouvelle prolongation jusqu'à fin juillet convenue lors de la 11e réunion de l'Opep+. D'autres ajustements doivent avoir lieu pour un total

de deux ans dans le cadre de l'accord initial, jusqu'au 31 décembre 2020 de 7,7 mb/j et du 1^{er} janvier 2021 au 30 avril 2022 de 5,8 mb/j. Evoquant les points communs liant les deux organisations, dont leurs objectifs et les pays membres, le SG de l'Opep a déclaré : "Je pense qu'il y a beaucoup à apprendre les uns des autres". Pour sa part, Sentyurin a souligné que depuis la visite de Barkindo au siège du GECF en 2018, la coopération entre les deux organisations s'était progressivement développée.

Il a, dans ce cadre, rappelé la signature du protocole d'accord en octobre dernier pour "échanger des connaissances, des expériences, des points de vue, des informations, des données et des pratiques dans les domaines d'intérêt mutuel". Il a ajouté que "ce premier dialogue technique représente un nouveau

chapitre dans notre collaboration". Il a également déclaré "qu'à la lumière de la pandémie de la Covid-19 et de la forte baisse consécutive de la demande de pétrole et de gaz, peut-être est-il grand temps que l'industrie du gaz et du pétrole met en œuvre les connaissances et les solutions de l'industrie pétrolière. Utiliser les meilleures pratiques démontrées par votre communauté". Considérant l'Opep comme un modèle pour les activités du GECF, il a souligné que le Forum avait bénéficié d'un échange toujours plus intense entre les officiers des deux organisations. L'Algérie, la Guinée équatoriale, l'Iran, la Libye, le Nigeria, les Émirats arabes unis et le Venezuela sont membres des deux organisations. L'Angola et l'Irak, pays membres de l'Opep, sont également observateurs du GECF.

R. E.

MALAWI

Une seconde présidentielle après l'annulation du scrutin de 2019

Pour la seconde fois en un an, les électeurs se sont pressés dans les quelque 5.000 bureaux pour élire leur chef de l'État.

Les électeurs du Malawi se sont rendus en nombre et pacifiquement mardi 23 juin dans les bureaux de vote pour choisir leur Président pour la deuxième fois en un an, après l'annulation historique de la réélection du sortant Peter Mutharika en raison de fraudes massives. Au terme d'une campagne rythmée par de nombreuses réunions publiques malgré la pandémie de coronavirus, M. Mutharika, 79 ans, retrouve encore sur sa route le chef de l'opposition Lazarus Chakwera, 65 ans. Troisième candidat sur les rangs, Peter Kuwani n'a guère de chances de pouvoir perturber leur face-à-face.

A l'issue de l'élection du 21 mai 2019, la Commission électorale (MEC) avait proclamé la victoire du chef de l'État sortant, au pouvoir depuis 2014, avec 38,57 % des suffrages contre 35,41 % à Lazarus Chakwera. Mais ce dernier n'a jamais



accepté ces résultats, à ses yeux outrageusement frauduleux, et saisi la Cour constitutionnelle.

A la surprise générale, ses juges ont annulé en février la victoire de Peter Mutharika, confirmant des "irrégularités généralisées et systématiques". Le Malawi est ainsi devenu le deuxième pays d'Afrique subsaharienne, après le Kenya en

2017, à annuler un scrutin à la magistrature suprême.

Après la fermeture mardi à 18 h des bureaux, le nouveau président de la MEC, Chifudo Kachale, a affirmé que "le vote s'est dans l'ensemble déroulé de façon pacifique, à l'exception de quelques incidents qui n'ont cependant pas perturbé le processus" électoral. La police a confirmé.

"Nous avons enregistré des problèmes au cours des douze dernières heures mais, en général, la situation est calme. Pas de problème d'intimidation d'électeurs, d'employés de la MEC", a déclaré le numéro 2 de la police, Noel Kayi.

Présenté par nombre d'analystes comme le favori de ce nouveau scrutin, Lazarus Chakwera s'est montré confiant sur l'issue du vote. "Nous avons rendez-vous avec le destin, l'heure d'un nouveau Malawi a sonné, a-t-il lancé. Je veux servir le Malawi avec intégrité (...), je veux régler nos problèmes, à savoir le détournement des fonds publics et la corruption."

Le Malawi est l'un des pays les plus démunis de la planète. Selon la Banque mondiale, plus de la moitié de ses 17 millions d'habitants vit sous le seuil de pauvreté. Pendant la campagne, les candidats ont multiplié les réunions publiques, mais la MEC avait promis que les règles de prévention sanitaire contre la pandémie du Covid-19 seraient respectées pendant le scrutin présidentiel. 803 cas d'infection, dont 11 mortels, ont été recensés dans le pays.

USA - RUSSIE

Nouvelles négociations sur le désarmement nucléaire

Les États-Unis et la Russie reprennent lundi à Vienne des négociations sur le contrôle des armements nucléaires, menacées dès le début par l'insistance de Washington à y inclure la Chine, ce que Pékin refuse.

Les délégations sont arrivées au Palais Niederösterreich accueillant les discussions dans le centre de la capitale autrichienne sans faire de déclarations. L'ambassadeur Marshall Billingslea, représentant du Président américain pour les questions de désarmement et le vice-ministre russe des Affaires étrangères Sergueï Riabkov doivent discuter sur plusieurs jours du traité bilatéral New Start, conclu en 2010, qui expire le 5 février 2021.

Les termes de New Start, inscrits dans le

cadre du désarmement progressif prévu par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1968, limitent à 700 le nombre de lanceurs nucléaires stratégiques et à 1.550 le nombre de têtes nucléaires. Moscou réclame des discussions sur sa reconduite depuis fin 2019, mais l'administration Trump a jusque-là fait de l'inclusion de Pékin dans les pourparlers un préalable.

La Russie et les États-Unis détiennent toujours plus de 90 % des armes nucléaires dans le monde, selon le dernier rapport de l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (Sipri). Washington dispose en 2020 de quelque 5.800 ogives nucléaires et Moscou de 6.375, contre 320 pour Pékin, 290 pour Paris et 215 pour Londres, tou-

jours selon l'institut suédois.

La Chine, qui considère que son arsenal est encore bien inférieur, refuse de participer à des négociations tripartites mais s'est montrée ouverte à des discussions multilatérales.

Song Zhongping, un expert chinois des questions de défense, estime que le niveau idéal pour Pékin serait de 2.000 têtes nucléaires.

Donald Trump a retiré les États-Unis de trois accords internationaux de désarmement : celui sur le nucléaire iranien, le traité INF sur les missiles terrestres de moyenne portée et le traité Ciel ouvert de vérification des mouvements militaires et de la limitation des armements.

"L'administration de Trump renonce pratiquement à toutes les restrictions liées aux

accords conclus dans le passé", a estimé l'analyste politique russe Fiodor Loukianov, interrogé par l'AFP.

BRÉSIL

La justice oblige le Président Bolsonaro à porter un masque en public

Jair Bolsonaro devra porter un masque "dans tous les lieux publics", selon une décision de la justice brésilienne. Dans un arrêt rendu lundi 22 juin au soir, le juge Renato Borelli a décidé qu'une amende de 2.000 réals serait infligée au chef de l'État s'il apparaissait à nouveau en public sans le masque exigé par un décret en vigueur dans le district fédéral de Brasilia. Le Président "a l'obligation de respecter les lois en vigueur, ainsi que d'assurer le bien-être de la population et par conséquent d'adopter les mesures sanitaires pour éviter la propagation du nouveau coronavirus", a argumenté le magistrat. Cette décision s'applique également à l'ensemble de ses collaborateurs. Le port du masque est obligatoire depuis des semaines dans la plupart des régions du Brésil, mais M. Bolsonaro ne le porte que de manière aléatoire. Cet arrêt a été rendu à la suite d'une requête déposée par un avocat fustigeant la "conduite irresponsable du Président face au coronavirus, qu'il a minimisé et qualifié de petite grippe". Depuis le début de la pandémie, Jair Bolsonaro a provoqué de nombreux rassemblements en allant à la rencontre de ses partisans, souvent sans porter de masque.

Agences

BIÉLORUSSIE

Viktar Babaryka dénonce une "campagne d'intimidation"

Quelques heures à peine après avoir prétendu mater une "révolution", fomentée par d'obscures forces venues "de l'Est et de l'Ouest", Alexandre Loukachenko était à nouveau défié par sa population. En cette fin juin, à quelques semaines d'un scrutin censé lui octroyer un sixième mandat, le président biélorusse, qui règne depuis plus de vingt-cinq ans sur le petit pays de l'ex-Union soviétique, semble dépassé par la colère de son peuple.

Dans la journée de samedi 20 juin, malgré les répressions policières de la veille, les Biélorusses étaient à nouveau venus manifester à Minsk contre le chef d'État et ses dérivés autocrates. "Peut-on dire qu'il y a un changement au sein de la population ? Que la peur a disparu ? C'est difficile à dire. Mais, pour l'heure, les intimidations et les menaces de Loukachenko n'ont pas fonctionné", observe Artyom Shraibman, analyste politique. Vendredi, jeunes,

vieux, politisés ou non, étaient déjà descendus dans les rues de la capitale pour crier "liberté". L'après-midi, une chaîne humaine de plusieurs milliers de personnes s'était formée pour réclamer la libération de Viktar Babaryka. L'homme d'affaires, qui fut pendant 20 ans à la tête de la banque russe Belgazprombank, s'est porté candidat à l'élection présidentielle du 9 août. Après avoir recueilli quelque 400.000 signatures quand il n'en faut que 100.000, l'homme a semble-t-il représenté une menace suffisamment précise pour qu'Alexandre Loukachenko prenne les devants.

Le 18 juin, le Comité pour le contrôle de l'État, sorte de parquet financier biélorusse, a annoncé l'arrestation de l'ex-banquier, l'accusant de blanchiment d'argent et d'évasion fiscale. Une vingtaine d'employés de l'établissement ont également été arrêtés, tandis que l'État prenait

le contrôle de la banque, propriété du groupe gazier russe Gazprom. M. Babaryka, qui avait démissionné de Belgazprombank peu avant de se porter candidat, a dénoncé une "campagne d'intimidation à des fins politiques". L'opposant n'est pas le seul à avoir été écarté manu militari de la course à la présidence. Le 29 mai, c'est le blogueur Sergueï Tikhonovski qui fut placé en détention, pour trouble à l'ordre public. Le quadragénaire avait récolté et filmé dans les villes et les campagnes du pays les griefs de la population, avant de les diffuser sur sa chaîne YouTube. Son arrestation avait déclenché une mobilisation inhabituelle dans plusieurs villes du pays. Quelques jours plus tard, Mikalay Statkevich, opposant notoire de Loukachenko, qui a déjà purgé cinq ans de prison, placé à son tour mis sous les verrous.

FOOTBALL, KHEIREDDINE ZETCHI :

"Pas de champion en cas d'arrêt définitif de la compétition"

Le président de la Fédération algérienne de football, Kheireddine Zetchi, a écarté mardi l'idée de désigner le champion de la Ligue 1, dans le cas où la compétition, suspendue depuis mi-mars en raison de la pandémie de nouveau coronavirus, serait arrêtée à la 22^e journée.

" Dans le cas où l'option d'arrêter le championnat à la dernière journée sera prise, je ne considère pas qu'on doit déclarer un champion, parce que le championnat ne s'est pas terminé. Un champion est celui qui va au terme de la compétition, c'est à dire la 30^e journée. Par contre, on va devoir désigner des représentants pour les compétitions africaines, et c'est à ce moment-là qu'il faudra tenir compte du classement avant l'arrêt de la compétition", a-t-il indiqué sur les ondes de la Radio nationale.

La saison footballistique 2019-2020, suspendue depuis le 16 mars en raison de la Covid-19, reprendrait ses droits après "la levée du confinement et autorisation de rassemblements", comme décidé lors de la récente réunion du bureau exécutif de la Faf. Avant la suspension du championnat (22^e journée), le CR Belouizdad occupait la tête du classement avec 40 points en plus d'un match en retard, devant l'ES Sétif et le MC Alger, qui comptent 37 points chacun, mais avec un match en moins pour le "Doyen".

"La meilleure option est de reprendre la compétition, mais dans le cas contraire nous allons choisir parmi les moins mauvaises solutions. Nous allons faire participer les clubs, qui sont un élément incontournable à la solution. Deux options se présenteront alors : arrêter le championnat en déclarant une saison blanche, ou bien arrêter le championnat avec le classement de la dernière journée. La décision va pouvoir être validée par le bureau fédéral, mais il ne s'agit nullement d'une décision administrative", a-t-il ajouté. Avant



d'enchaîner : "Nous allons inviter les clubs à décider à la majorité, nous sommes dans un contexte démocratique, où il faut faire participer tout le monde à la décision. Ainsi, la majorité aura le droit d'exprimer sa décision, On va ensuite entériner ladite décision".

Désigner les relégables, un vrai casse-tête chinois

Interrogé sur quelle base l'instance fédérale va s'appuyer en cas d'arrêt de la compétition, à la 22^e journée, Zetchi a estimé qu'il serait injuste de faire reléguer le dernier du classement, alors qu'il restait encore huit journées à disputer.

"Pour la relégation, il va falloir bien réfléchir, car sincèrement ce serait injuste de reléguer celui qui est dernier à la 22^e journée, alors que le championnat n'est pas terminé. Il a le droit de se défendre. En huit journées, le dernier peut espérer se maintenir. Je ne suis pas favorable aux décisions administratives, sauf lorsqu'il s'agit d'une décision de la DCGF (Direction de contrôle de gestion et des finances) ou des instances pareilles".

En cas de reprise de la compétition, le président de la Faf a appelé les clubs à rationaliser leurs dépenses, dans l'objectif d'appliquer le protocole sanitaire.

"Il va falloir s'habituer à vivre avec le virus. Si demain, nous recevons les aides de la Fifa ou celle de la Caf, il va bien falloir les distribuer, j'espère qu'elles seront utilisées à bon escient. Les clubs doivent puiser dans leurs budgets, il doit y avoir une révision de la politique salariale pour que justement ils mettent plus de moyens dans la réalisation de ce protocole sanitaire, car il y va de la santé de leurs joueurs", a-t-il souligné.

"Nous avons décidé de mettre les compétitions en veille jusqu'au feu vert des autorités et des services sanitaires, c'est clair, net, et précis. Il va bien falloir reprendre un jour la saison, celle d'aujourd'hui, ou bien celle de l'exercice 2020-2021, tout en respectant le protocole sanitaire qui va accompagner notre quotidien", a-t-il enchaîné.

Enfin, Kheireddine Zetchi a fait état d'un "retour progressif à la normale", en cas de reprise ou bien en vue de la saison prochaine, dans le cadre de la présence des supporters dans les enceintes sportives.

"En cas de reprise, le mieux est de reprendre à huis clos, c'est une certitude. Ensuite, nous allons nous pencher sur un retour progressif du public, avec un nombre limité, une fois que la situation sanitaire sera maîtrisée, en permettant par exemple la présence de 2.000 à 3.000 supporters dans le stade, tout en se concertant avec le ministère de la Jeunesse et des Sports. Il faut être vigilant et prudent, car ce virus est très contagieux et peut avoir des formes très sévères".

R. C.

JSK

Mellal : "Le MJS doit sanctionner les clubs"

A propos de l'affaire de l'enregistrement sonore téléphonique entre le directeur général de l'ESS, Fahd Halfaia et le manager Nassim Sadaoui, le président de la JSK a salué la volonté de l'État et l'action menée par le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) pour lutter contre la corruption, mais selon lui, les règlements du code disciplinaire devraient être appliqués à la lettre et non pas à moitié.

"Dans la forme, le MJS a bien agi mais dans le fond, j'estime qu'il a fauté dès lors qu'il a parlé de sanctionner les personnes sans toucher aux clubs. Je suis désolé mais on ne peut se contenter d'appliquer la moitié de la loi. Il y a une réglementation pour ce qui est de la compétition et des lois pour ce qui se rapporte à la justice, il faudrait juste les appliquer. Si preuve il y a, des sanctions, personne n'est au-dessus de la loi. Le ministre doit laisser la justice faire son travail et si on arrive à prouver qu'il y a corruption, il ne faudrait surtout pas hésiter à frapper fort", a déclaré Mellal au journal Liberté.

NAPLES SSC

Gattuso : "Ghoulam fait partie de mes plans"

Le latéral gauche de Naples SSC, Faouzi Ghoulam, a enfin retrouvé la compétition avec son club, hier à l'occasion du déplacement sur le terrain de Hellas Verone (0-2). Le défenseur algérien a été incorporé en seconde période et il est parvenu à offrir la balle du deuxième but pour son coéquipier Lozano à la dernière minute du jeu. Sa prestation n'a pas laissé indifférent son entraîneur Gennaro Gattuso qui a déclaré dans la conférence post-match, "Je suis très content pour Ghoulam. Il y a deux ans, il figurait parmi les latéraux les plus solides du monde. Il a eu des soucis physiques mais il peut de nouveau s'entraîner continuellement. Il travaille très dur et fait partie de mes plans".

Ghoulam qui a été incorporé à la 67^e a eu une bonne note de la part du site spécialisé Whoscored.com, qui lui a attribué 7,1/10. Pour rappel, Faouzi Ghoulam a été indisponible cinq mois entre octobre 2019 et février 2020 suite à une blessure musculaire, et fait face depuis sa rupture des ligaments croisés du genou en novembre 2017, à un enchaînement de blessures successives. En marge de cette rencontre face au Hellas Verone, Gennaro Gattuso a indiqué à la chaîne DAZN qui compte pleinement sur Ghoulam pour les matchs à venir.

QATAR

Bounedjah sanctionné par la commission de discipline

La commission de discipline de la Ligue qatarienne de football qui s'est réunie hier, a décidé de sanctionner l'international algérien d'Al-Sadd, Baghdad Bounedjah qui n'a pas respecté le protocole sanitaire exigé par les instances du football. A cet effet, l'attaquant algérien de 28 ans est sommé de payer la somme de 10.000 riyals qatariens. Le buteur d'Al-Sadd n'est pas le seul à être sanctionné, trois de ses coéquipiers ont connu le même sort.

En outre, la commission de discipline a sanctionné également d'autres joueurs évoluant à Al-Duhail et Al-Rayann pour le même motif, comme le Marocain Mehdi Bennatia et le Tunisien Youcef M'ssakni. Rappelons qu'après un arrêt de trois mois en raison de la crise sanitaire, les activités sportives ont repris au Qatar. La Qatar Stars League, saison 2019-2020 reprendra donc ses droits le 24 juillet prochain.

EQUIPE NATIONALE

"Belmadi décidera de son avenir après le Mondial-2022"

Le sélectionneur de l'équipe nationale de football Djamel Belmadi, tranchera sur son avenir à la tête des Verts, à l'issue de la Coupe du monde 2022, a affirmé mardi le président de la Fédération algérienne Kheireddine Zetchi.

"Je peux vous assurer que depuis le sacre africain en 2019, Belmadi a reçu des offres très alléchantes sur le plan financier. Il prendra une décision sur son avenir après le Mondial 2022. Son défi est de qualifier l'Algérie à la Coupe du monde au Qatar. Nous avons une grande stabilité au niveau de la sélection A. Je demande à tout le monde d'être derrière cette fédération quelles que soient les personnes, en

dehors des conflits, et de laisser l'intérêt de l'Algérie au-dessus de toute considération. Aujourd'hui, nous n'avons pas l'impression d'être champions d'Afrique, d'avoir cette fierté de capitaliser ce sacre", a-t-il déclaré.

Belmadi s'était engagé avec la Faf en août 2018 en remplacement de Rabah Madjer pour un contrat qui court jusqu'à la Coupe du monde 2022 au Qatar. Pour sa première année sur le banc des Verts, l'ancien capitaine des Verts a réalisé l'exploit de mener l'équipe nationale à la victoire finale lors de la Coupe d'Afrique des nations Can-2019, disputée en Egypte.

"Belmadi a un attachement

extrêmement fort avec son pays. Il a un amour pour ce pays qui est vraiment indescriptible. Aujourd'hui, l'Algérie peut se targuer d'avoir l'un des meilleurs sélectionneurs au monde. Sincèrement, je suis frappé par sa rigueur dans le travail et son professionnalisme. Je ne suis pas au courant de tous ces contacts, Djamel est quelqu'un de discret, encore plus quand il s'agit de son pays", a-t-il ajouté.

Libre circulation des joueurs de l'Unaf

Par ailleurs, la Faf va discuter avec son homologue tunisienne en présence de la Confédération africaine, "pour

trouver une solution" concernant la décision de la FTF de considérer le joueur algérien comme un élément local dans le championnat tunisien, dans le cadre d'un accord de principe retenu en 2018 par l'Union nord-africaine de football, a ajouté Kheireddine Zetchi.

"Nous avons formulé une réclamation. Nous sommes appelés à discuter avec la FTF, en présence de la Caf, pour trouver une solution. Si nos amis tunisiens veulent maintenir cette décision, ce sera sans les joueurs algériens. On ne peut pas faire partie de cet accord si on n'est pas d'accord", a-t-il indiqué.

ENCORE HEUREUX



21h00



Sam, cadre supérieur au chômage depuis deux ans, déprime et ne répond plus à aucune annonce. Marie, sa femme, mère de leurs deux enfants, Alexia et Clément, balance entre consternation et exaspération. Même si elle l'aime encore, elle menace de le quitter et pense même à répondre aux avances du ténébreux Antoine, qui lui fait du gringue depuis longtemps. En attendant, elle compose avec la situation et se résout même à voler dans les supérettes de quartier pour subsister. Un jour, un événement inattendu change le cours des choses

**S.W.A.T
À CHARGE
DE REVANCHE**



21h00



Jae Kim est aux abois depuis que Hondo et son équipe ont fait tomber son trafic de fentanyl, mais Hondo est bien déterminé à poursuivre l'enquête aux côtés de Katrina Walsh. Leurs premières observations établissent ses rencontres avec Peck. Lorsqu'il interroge ce dernier, Hondo apprend qu'il a survécu au patrimoine immobilier de Kim pour l'aider à trouver des financements. Hondo le convainc de l'aider à faire tomber Kim, mais Peck est assassiné. Katrina Walsh, que l'on a retrouvée sur la scène de crime au moment d'allr constater le décès, est emmenée au Q.G. en tant que principale suspecte

**100 ANS DE COMÉDIES
MUSICALES**



21h00



Inspirée des émissions de Gilbert et Maritie Carpentier, cette fiction-variété unique en son genre propose de transporter le téléspectateur dans l'univers des comédies musicales de Broadway, Las Vegas ou Paris. L'occasion de vivre de l'intérieur, en compagnie de nombreux artistes, les plus beaux tableaux revisités de «West Side Story», «Notre-Dame de Paris», «New York, New York», «Roméo & Juliette», «Moulin Rouge», «Mozart, l'opéra rock», «Cats», «Hello Dolly !», «Chicago» ou encore «Les Dix Commandements». Les interprètes originaux de comédies musicales de légende viendront également réinterpréter leurs plus belles chansons en soutien au Sidaction

**LES FANTÔMES
DU HAVRE**



21h00



Un cadavre momifié est retrouvé emmuré un appartement du Havre. La capitaine de police Ariane Salles est chargée de l'enquête. À ses côtés, son ami et collègue Gaspard Lesage, ainsi que le célèbre professeur Valetti. Le mystère s'épaissit autour de l'identité du corps, tandis qu'une famille de notables de la région semble liée à l'affaire. En fouillant dans leur passé, Ariane exhume d'étranges secrets, dont celui entourant la disparition de leur fille Claire, et les fantômes du passé ressurgissent



**LA SELECTION
DU MIDI LIBRE**

THE TEAM



21h00



Tombée dans un guet-apens en poursuivant l'homme qui voulait assassiner Malu à l'hôpital, Paula parvient à dresser un portrait-robot de son agresseur : l'équipe dispose enfin d'un indice, qui leur permet de remonter jusqu'au groupe terroriste auquel appartient Karim, et de faire le lien avec le port de Hambourg. Après avoir suivi la piste d'un téléphone portable suspect, les enquêteurs parviennent enfin à appréhender son propriétaire. Mais il n'est pas celui auquel ils s'attendaient. Malu, placée sous la protection de l'équipe de Gregor, tente de se soustraire aux mesures de sécurité

**CASTLE
LE COEUR
OU LA RAISON**



21h00



Michael Kirby, un convoyeur de fonds, est abattu d'une balle dans la tempe. Castle repère sur le sol un gel de couleur bleu très parfumé. Esposito se rappelle alors un gang sévissant neuf ans plus tôt. Il avait utilisé ce type de gel pour désactiver la sécurité. Un seul membre du gang, une femme, Sonia Ruiz, avait été arrêté. Il ne lui reste que trois mois avant sa libération conditionnelle. Sonia Ruiz et Esposito se rendent dans le bar où le gang avait l'habitude de se retrouver. Esposito obtient un prénom du barman : celui d'un certain Joey. Le casse perpétré neuf ans plus tôt portait sur dix mille pièces d'or. Le Joey en question possède sept restaurants !

**THIS IS US
C'EST LA VIE**



21h00



Shauna donne naissance à Deja à l'âge de 16 ans. Uniquement soutenue par sa grand-mère, GG, l'adolescente éprouve toutes les peines du monde à s'occuper correctement de son enfant durant les premiers mois. Après le décès de GG, Shauna cumule les petits boulots et sombre peu à peu dans l'alcoolisme. Les services sociaux finissent par lui retirer la garde de sa fille. Une longue période de placements en familles d'accueil commence pour elle

TAXI 2



21h00



La police de Marseille est sur le qui-vive. Le commissaire Gibert annonce que le ministre de la Défense japonais vient en France pour tester le savoir-faire français en matière de lutte antiterroriste. Il est enlevé par un gang de yakuzas, désireux de provoquer un incident diplomatique majeur lors du défilé du 14 juillet à Paris. De son côté, Daniel rencontre les parents de Lily : le général Bertineau et sa femme. Son copain Jlic, Émilien, lui demande de l'aide pour retrouver la trace des yakuzas, d'autant que sa copine, Petra, s'est également fait enlever. Accompagné d'Émilien, l'as du volant et le roi des taxis de la cité phocéenne, se lance à la poursuite des mafieux



Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : direction@lemidi-dz.com

La rédaction
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.63.80.82 et 87
Rédaction : Tél-Fax : 021.63.79.16
Publicité : Tél-Fax : 021.63.79.14
publicite@lemidi-dz.com
Pour votre publicité s'adresser à l'ANEP, 01 Avenue Pasteur, Alger
Tél. : 021.73.76.78 et 73.71.28
Bureau de Constantine : 100, rue Larbi Ben M'hidi - Constantine - Tél/Fax : 031.64.17.53

Bureau de Annaba
24 rue Med-Khemisti
Tél. : 038.86.11.57
Bureau de Tizi-Ouzou
Cité Mohamed-Boudiaf
BT 29 A
Nouvelle-Ville T. O.
Tél-Fax : 021.93.69.29

Impression : Centre : SIA Diffusion : Midi Libre
Est : SIE Diffusion : AMP Ouest : SIO
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire : SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16
Adresse : 12 rue Fouzia Moulaha Rostomia Clairval Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Web : www.lemidi-dz.com

Fadjr	03h38
Dohr	12h50
Asr	16h42
Maghreb	20h14
Icha	21h55

LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE "ACTIVE" SOUTIENDRA EN PERMANENCE LES SAHRAOUI DANS LEUR LUTTE

La solidarité internationale "active" et "agissante" soutiendra en permanence les Sahraouis dans leur lutte légitime pour l'indépendance et l'autodétermination, a déclaré, mercredi, le président du Comité national algérien de solidarité avec le peuple sahraoui (CNASPS), Saïd Ayachi.

Lors d'une vidéoconférence sur la situation politique au Sahara occidental ayant pour thème : "Sahara occidental: une année après la démission de l'Envoyé onusien Horst Kohler. Quel avenir pour le plan de règlement ?", M. Ayachi a passé en revue le rôle et actions du mouvement international de solidarité avec le peuple sahraoui, citant notamment le cas du CNASPS.

"Il est évident que dans leur lutte, les Sahraouis ne sont pas seuls, comme l'étaient dans le passé les Algériens, Sud-africains, Angolais et autres mouvements de libération", a-t-il indiqué, assurant que "la solidarité internationale active et agissante les soutiendra en permanence. Toutes les femmes et hommes épris de justice et de liberté les accompagneront jusqu'à la victoire finale".

A ce titre, le président du CNASPS, a rappelé que la position de l'Algérie concernant la question sahraouie "n'a pas changé d'un iota depuis 1963".

Cette position "constante", découle, pour lui, de deux principes majeurs. Le premier étant, dit-il, "sa fidélité aux principes directeurs de la lutte pour l'indépendance de l'Algérie s'opposant à toute forme de colonisation, d'occupation ou d'exploitation".

Le deuxième référent c'est, bien entendu, son respect du Droit international, notamment le droit des peuples coloniaux à l'autodétermination et à disposer d'eux-mêmes consacré dans un texte des Nations unies (résolution 1514 du 10 décembre 1960).

L'intervenant a noté, en outre, que c'est sur cette "base immuable, que l'Algérie s'est trouvée naturellement engagée, peuple et gouvernement, aux côtés des Sahraouis dans leurs revendications légitimes à décider librement de leur destin".



Cet engagement de l'Algérie, insiste M. Ayachi, "n'est pas pour étonner puisque cela a déjà été le cas peu d'années auparavant pour 17 mouvements de libération africains et non africains, luttant pour leur indépendance et leur liberté".

"Ils ont tous trouvé sans exception aide et assistance multiforme auprès de l'Algérie dans leur juste combat. Il en a été de même pour le Front Polisario, représentant unique et légitime du peuple sahraoui", a-t-il ajouté, lors de ce symposium politique organisé par la Coordination européenne de solidarité avec le peuple sahraoui (Eucoco).

Il s'agit là, soutient-il, "d'un combat légitime, leurs revendications sont justes et conformes à la légalité internationale et confortées chaque année par les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité et de la quatrième Commission des Nations unies".

La République arabe sahraouie démocratique (RASD) proclamée en 1976, a été reconnue dès lors par le gouvernement

algérien, "une aide institutionnelle" s'est peu à peu mise en place entre les deux Etats dans divers domaines.

Parallèlement à cette assistance institutionnelle, s'est développée spontanément, dès 1975, "une solidarité fraternelle populaire algérienne" en direction des Sahraouis, "unissant toutes les catégories socioprofessionnelles de la société civile algérienne, qui se sont rassemblées dans le CNASPS", a-t-il dit.

Au fil du temps le Comité est devenu l'émanation du soutien populaire algérien à la lutte du peuple sahraoui. C'est via ce canal, soutient-il, que "s'exprime la solidarité avec les Sahraouis".

Unissant leurs efforts et leurs moyens, les acteurs de la solidarité permettent, d'après lui, au CNASPS d'organiser annuellement au bénéfice des Sahraouis "des activités culturelles, sociopolitiques et d'autres actions à titre humanitaire".

L'on citera à titre d'exemple, l'organisation chaque année d'une université d'été pour les cadres du Front

Polisario et de la RASD.

Outre l'organisation, selon la conjoncture, de semaines de solidarité, est organisée, chaque année, (sauf empêchement) une Conférence Internationale sur "le Droit des Peuples à la Résistance: le cas du Peuple Sahraoui" qui réunit des participants de toutes catégories venant du monde entier.

Le CNASPS, comme le souligne aussi son président, plaide chaque année devant la 4^e Commission de l'Assemblée générale de l'ONU en faveur de la cause sahraouie et prend part avec une forte délégation à chaque Conférence Eucoco.

Aussi, le CNASPS, comme en témoigne son président, ne rate aucune occasion pour exiger des Nations unies d'"appliquer concrètement leurs résolutions portant décolonisation et d'organiser un référendum d'autodétermination au Sahara occidental".

De plus, le comité n'a eu de cesse de "dénoncer la spoliation des ressources naturelles du Sahara occidental (...), et les violations répétées et documentées des droits de l'Homme au Sahara occidental et le sort inacceptable réservé aux prisonniers politiques sahraouis".

"Ce sont ces actions conjuguées aux efforts de tous les comités de soutien du Mouvement International de solidarité avec le peuple Sahraoui qui accompagnent les Sahraouis dans leur juste combat par la dignité et la liberté", a assuré encore le président du CNASPS.

Ce symposium vu la participation de l'ambassadeur sahraoui en charge de l'Europe et de l'Union européenne, Oubi Bouchraya Al-Bashir, du président de l'Eucoco, Pierre Gallan, de l'Avocat du Polisario devant les tribunaux européens, Gilles Dever et l'ancien représentant du secrétaire général de l'Onu au Sahara occidental, Francesco Bastagli.

Le président du Groupe de paix pour le peuple sahraoui au Parlement européen, Joachim Schuster, ainsi que des professeurs d'université d'Espagne et du Nigeria, Carlos Roeth Miguel et Nasir Favee, ont pris part également à cette conférence.

3^E JOUR DU PROCÈS DE L'AFFAIRE ALI HADDAD:

ACCUSÉS ET TÉMOINS AUDITIONNÉS

Au troisième jour du procès de l'homme d'affaires Ali Haddad, le tribunal de Sidi-M'hamed a auditionné mercredi nombre d'accusés, dont les anciens ministres des Travaux publics Amar Ghoul et Abdelkader Kadi, ainsi que des témoins. Lors de cette audience, Amar Ghoul a rejeté toutes les accusations portées contre lui, indiquant au juge et au procureur de la République avoir attribué des marchés de gré à gré simple

dans les projets de l'autoroute Est-Ouest "en application des directives de l'ancien président de la République Abdelaziz Bouteflika et des anciens Premiers ministres". Il a ajouté que la réalisation des projets de cette autoroute avait été confiée au groupe d'Ali Haddad parce qu'il avait une certaine renommée, soulignant que la commission des marchés "ne s'est pas opposée au projet" d'autoroute.

Ghoul s'est abstenu de répondre à certaines questions arguant qu'"il n'a passé qu'une année et demi au ministère des Travaux publics". Il a toutefois expliqué que la décision d'accélérer l'aménagement de l'aéroport international pour le relier à l'autoroute n'était pas celle du ministère des Travaux publics mais avait été prise lors du Conseil de gouvernement de mai 2004 dans le cadre de la préparation du som-

met arabe tenu en Algérie en 2005.

Lors de l'audience, l'ancien ministre des Travaux publics Abdelkader Kadi a lui aussi rejeté les accusations portées contre lui. Les accusés en liberté et des témoins, dont l'ancien ministre de la Jeunesse et des sports Mohamed Hattab, et d'anciens walis et cadres, ont été auditionnés durant la matinée. Les autres parties impliquées dans cette affaire devaient l'être dans l'après-midi.